

# Décision IPBES-8/1 : Mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu'en 2030

*La Plénière,*

*Accueillant avec satisfaction* le rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030,<sup>1</sup>

*Se félicitant* des contributions remarquables apportées par tous les experts associés à ce jour à la mise en œuvre du programme de travail et remerciant ces derniers de leur dévouement sans faille,

## I

### Mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030

1. *Décide* de procéder à la mise en œuvre du programme de travail conformément aux décisions adoptées lors de ses précédentes sessions, à la présente décision et au budget approuvé, qui figure dans la décision IPBES-8/4 ;
2. *Encourage* les gouvernements et les parties prenantes à participer activement à la mise en œuvre du programme de travail, en particulier par l'examen des projets de produits et la nomination équilibrée d'experts, y compris d'experts ayant une expérience directe de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et d'experts participant à d'autres processus d'évaluation pertinents, le cas échéant ;
3. *Prie* la Secrétaire exécutive de lui présenter, à sa neuvième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail ;

## II

### Évaluation des connaissances

1. *Approuve* la réalisation d'une évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme<sup>2</sup> et comme indiqué dans le rapport de cadrage de l'évaluation figurant dans l'annexe I de la présente décision, pour qu'elle l'examine à sa onzième session ;
2. *Invite* le Comité de gestion à envisager de réduire le nombre de chapitres de l'évaluation visée au paragraphe 1 de la section II de la présente décision, sans modifier le contenu sous-jacent de chaque chapitre, en particulier en ce qui concerne les possibilités d'action évaluées, à temps pour la sélection finale des auteurs, et en veillant à ce que chaque secteur soit représenté dans la direction générale de l'évaluation, et à faire rapport à ce sujet à la Plénière à sa neuvième session ;
3. *Approuve* la réalisation d'une évaluation thématique des causes profondes de l'érosion de la biodiversité et des déterminants des changements transformateurs et des solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme<sup>3</sup> et comme indiqué dans le rapport de cadrage de l'évaluation figurant dans l'annexe II de la présente décision, pour qu'elle l'examine à sa onzième session ;
4. *Remercie* les organisateurs et les participants de l'atelier de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques consacré à la biodiversité et aux pandémies<sup>4</sup>, apprécie les efforts considérables qui ont été consacrés à l'élaboration du rapport, et invite les experts qui prépareront l'évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé et l'évaluation thématique des causes profondes de l'érosion de la biodiversité, des déterminants des changements transformateurs et des solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité, à prendre en compte

<sup>1</sup> IPBES/8/2.

<sup>2</sup> Voir la décision IPBES-3/3, annexe I.

<sup>3</sup> Voir la décision IPBES-3/3, annexe I.

<sup>4</sup> IPBES/8/INF/5.

le rapport, le cas échéant, lors de la réalisation de ces évaluations, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme<sup>5</sup> ;

5. *Remercie* les organisateurs et les participants de l'atelier consacré à la biodiversité et aux changements climatiques<sup>6</sup>, coparrainé par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, apprécie les efforts considérables qui ont été consacrés à l'élaboration du rapport, et invite les experts qui prépareront l'évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé et l'évaluation thématique des causes profondes de l'érosion de la biodiversité, des déterminants des changements transformateurs et des solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité, à prendre en compte le rapport, le cas échéant, lors de la réalisation de ces évaluations, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme<sup>7</sup> ;

6. *Prie* le Bureau, en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire, d'examiner les processus de cadrage dans d'autres organes tels que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, en vue de faire des propositions pour rationaliser les futurs processus de cadrage dans le cadre de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ;

7. *Décide*, conformément à la nécessité d'une gestion adaptative permanente, comme indiqué au paragraphe 12 de la section II de la décision IPBES-7/1, qu'avec l'achèvement du rapport de l'atelier sur la biodiversité et les changements climatiques, un document technique sur la biodiversité et les changements climatiques, dont l'élaboration avait été convenue au paragraphe 6 de la section II de la décision IPBES-7/1, n'est plus nécessaire ;

8. *Se félicite* de la note du secrétariat sur les travaux sur la biodiversité et les changements climatiques et de la collaboration avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat<sup>8</sup> ;

9. *Invite* le Bureau de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et sa Secrétaire exécutive à continuer d'explorer avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des approches pour de futures activités conjointes entre le Groupe et la Plateforme, y compris celles décrites dans la section II de la note du secrétariat sur les travaux relatifs à la biodiversité et aux changements climatiques, en tenant compte de la nécessité d'assurer la transparence de toute activité conjointe, conformément aux décisions du Groupe et de la Plateforme et à leurs politiques et procédures respectives, et prie la Secrétaire exécutive de faire rapport à la Plénière, à sa neuvième session, sur les progrès accomplis à cet égard ;

10. *Prie* la Secrétaire exécutive d'inviter les membres à soumettre des suggestions de questions thématiques ou méthodologiques liées à la biodiversité et aux changements climatiques qui bénéficieraient d'une collaboration entre le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, et prie la Secrétaire exécutive de mettre une compilation de ces soumissions à la disposition de la Plénière à sa neuvième session ;

11. *Décide*, nonobstant la section 3.1 et les dispositions connexes des procédures d'établissement des produits de la Plateforme<sup>9</sup>, de permettre aux gouvernements d'entreprendre :

a) Un examen supplémentaire du résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, en octobre 2021 ;

b) Un examen supplémentaire du résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation sur l'utilisation durable des espèces sauvages plus tard en 2021, si le Groupe d'experts multidisciplinaire et les coprésidents de l'évaluation le jugent nécessaire et faisable après examen des commentaires reçus lors du deuxième examen externe de l'évaluation ;

<sup>5</sup> Voir la décision IPBES-3/3, annexe I.

<sup>6</sup> IPBES/8/INF/20.

<sup>7</sup> Voir la décision IPBES-3/3, annexe I.

<sup>8</sup> IPBES/8/6.

<sup>9</sup> Voir la décision IPBES-3/3, annexe I.

### III

#### Renforcement des capacités

1. *Se félicite* des progrès accomplis par l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités dans la réalisation des objectifs 2 a), 2 b) et 2 c) du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu'à 2030 ;
2. *Approuve* le plan de travail provisoire de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour la période intersessions 2021–2022, qui figure dans l'annexe III de la présente décision ;
3. *Se félicite* des progrès accomplis dans l'établissement des produits à l'appui des objectifs 2 a), 2 b) et 2 c) et des trois sujets prioritaires initiaux du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030<sup>10</sup>, et décide d'examiner ces produits à sa neuvième session ;

### IV

#### Consolidation de la base de connaissances

1. *Se félicite* des progrès accomplis par l'équipe spéciale sur les connaissances et les données dans la réalisation de l'objectif 3 a) du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030 ;
2. *Prend note de* la politique de la Plateforme en matière de gestion des données ;<sup>11</sup>
3. *Approuve* le plan de travail provisoire de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données pour la période intersessions 2021–2022, qui figure dans l'annexe IV de la présente décision ;
4. *Se félicite* des progrès accomplis par l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux dans la réalisation de l'objectif 3 b) du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030 ;
5. *Approuve* le plan de travail provisoire de l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux pour la période intersessions 2021–2022, qui figure dans l'annexe V de la présente décision ;
6. *Se félicite* des progrès accomplis dans l'établissement des produits à l'appui des objectifs 3 a) et 3 b) et des trois sujets prioritaires initiaux du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030,<sup>12</sup> et décide d'examiner ces produits à sa neuvième session ;

### V

#### Appui à l'élaboration des politiques

1. *Se félicite* des progrès accomplis par l'équipe spéciale sur les outils et méthodes d'élaboration des politiques dans la réalisation de l'objectif 4 a) du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030 ;
2. *Approuve* le plan de travail provisoire de l'équipe spéciale sur les outils et méthodes d'élaboration des politiques pour la période intersessions 2021-2022, qui figure dans l'annexe VI de la présente décision ;
3. *Se félicite* des progrès accomplis par l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles dans la réalisation de l'objectif 4 b) du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030 ;
4. *Approuve* le plan de travail provisoire de l'équipe spéciale sur les scénarios et modèles pour la période intersessions 2021–2022, qui figure dans l'annexe VII de la présente décision ;
5. *Se félicite* des progrès accomplis dans l'établissement des produits à l'appui des objectifs 4 a) et 4 b) et des trois sujets prioritaires initiaux du programme de travail de

<sup>10</sup> Figurant dans la section II.A du document IPBES/8/7.

<sup>11</sup> IPBES/8/INF/12.

<sup>12</sup> Figurant dans les sections III.A.1, III.B.1 et IV.B du document IPBES/8/7.

la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030<sup>13</sup>, et décide d'examiner ces produits à sa neuvième session ;

## VI

### Examen de l'efficacité

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Bureau, du Groupe d'experts multidisciplinaire et de la Secrétaire exécutive sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur l'examen de la Plateforme à l'issue de son premier programme de travail<sup>14</sup> ;

2. *Prie* le Bureau, le Groupe d'experts multidisciplinaire et la Secrétaire exécutive, conformément à leurs mandats respectifs, de continuer à tenir compte des recommandations formulées par la commission d'examen dans la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030 et de lui faire rapport à sa neuvième session, et à ses sessions ultérieures, sur les progrès accomplis, y compris sur les solutions et questions supplémentaires ;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive de consulter le Groupe d'experts multidisciplinaire sur les aspects liés à l'examen de l'efficacité de la Plateforme dans le cadre de la demande adressée à la Secrétaire exécutive au paragraphe 6 de la décision IPBES-8/4 sur les dispositifs financiers et budgétaires ;

4. *Prie* le Bureau, le Groupe d'experts multidisciplinaire et la Secrétaire exécutive, conformément à leurs mandats respectifs, de procéder à un examen critique du processus de nomination et de sélection des experts, y compris la mise en œuvre de l'approche visant à combler les lacunes en matière d'expertise et d'équilibre entre les disciplines, les régions et les sexes, pour le cadrage et la préparation des évaluations et des équipes spéciales, figurant à l'annexe I de la décision IPBES-4/3, notamment en vue d'accroître la participation des praticiens au processus d'évaluation, et de faire rapport à la Plénière à sa neuvième session sur les progrès réalisés à cet égard ;

5. *Accueille avec satisfaction* la note du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire sur l'application de leurs rôles respectifs dans la pratique<sup>15</sup> ;

6. *Accueille également avec satisfaction* les progrès réalisés par le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire dans l'élaboration d'une note sur l'utilisation et les effets du cadre conceptuel de la Plateforme et invite les membres, les observateurs et les autres parties prenantes à faire part de leurs observations sur le projet de note au secrétariat avant le 30 septembre 2021 ;

## VII

### Appui technique au programme de travail

*Prie* le secrétariat de mettre en place, en consultation avec le Bureau et dans les limites du budget approuvé figurant dans l'annexe de la décision IPBES-8/4, les dispositions institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de l'appui technique requis pour le programme de travail.

<sup>13</sup> Figurant dans les sections V.A et VI.A du document IPBES/8/7.

<sup>14</sup> IPBES/8/8.

<sup>15</sup> IPBES/8/INF/22.

## Annexe I de la décision IPBES-8/1

### Rapport de cadrage sur l'évaluation des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé

#### I. Portée, calendrier et couverture géographique, cadre d'action et approche méthodologique

##### A. Portée

1. Le présent document a été établi pour donner suite à la décision IPBES-7/1, dans laquelle la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (la « Plateforme ») a approuvé un processus de cadrage, pour examen à sa huitième session, en vue d'une évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé. L'évaluation porte sur les liens d'interdépendance entre la biodiversité, les changements climatiques, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, y compris les aspects pertinents du système énergétique, de l'eau, de l'alimentation et de la santé, et envisagera des approches holistiques fondées sur différents systèmes de connaissances.
2. L'évaluation tiendra pleinement compte du cadre conceptuel de la Plateforme, tel qu'il est défini dans l'annexe de la décision IPBES-2/4, notamment en abordant tous les éléments et interactions du cadre conceptuel de la Plateforme, et en reconnaissant et en prenant pleinement en considération les différentes visions du monde et les différents systèmes de connaissances, y compris la science et les systèmes de savoirs autochtones et locaux.
3. Le rapport évaluera l'état des connaissances, y compris les savoirs autochtones et locaux, sur les tendances passées, présentes et futures possibles de ces interdépendances à plusieurs échelles, en mettant l'accent sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, afin d'éclairer l'élaboration des politiques et des actions. Il existe de fortes corrélations et interdépendances entre les objectifs convenus au niveau mondial en ce qui concerne les composantes du lien. La complémentarité et les compromis entre ces accords et cadres seront évalués dans le contexte de l'approche par lien d'interaction.
4. L'évaluation mettra en évidence les limites, les réactions et la résilience observées dans le cadre des interactions, ainsi que les opportunités, les synergies et les compromis entre les différentes solutions possibles. L'évaluation examinera les synergies et les compromis en termes de répercussions définies au sens large sur les plans, économiques et environnementaux. L'accent sera mis sur les solutions qui tiennent compte de ces éléments d'interaction et de leurs différentes dimensions, y compris les limites et les garanties nécessaires pour la réalisation de ces solutions.
5. L'évaluation, pour tous les éléments des interactions, portera sur le rôle des principaux facteurs de changement indirects (valeurs sociétales, modes de production et de consommation, démographie, technologie, culture et gouvernance) et directs (changement d'affectation des terres et des mers, exploitation directe d'organismes, changements climatiques, pollution et espèces envahissantes)<sup>1</sup>, le rôle des institutions formelles et informelles et les incidences des modes de production, d'approvisionnement et de consommation (y compris le télécouplage) sur la nature, les contributions de la nature aux populations et une bonne qualité de vie.
6. Le processus d'évaluation et ses résultats seront soutenus par les quatre fonctions de la Plateforme et y contribueront<sup>2</sup>.

##### B. Calendrier et couverture géographique

7. Cette évaluation aura une portée mondiale, mais mettra en évidence et interprétera les similitudes et les différences régionales et sous-régionales, et visera notamment les systèmes terrestres, d'eau douce et marins.

<sup>1</sup> Tels que mis en évidence dans : le *Résumé à l'intention des décideurs du Rapport de l'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques* de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), (Bonn, Allemagne, 2019).

<sup>2</sup> UNEP/IPBES.MI/2/9, annexe I, appendice I, section I.

8. Le calendrier des analyses couvrira le passé (les 50 dernières années, depuis la révolution industrielle, depuis environ 1 500 ou aussi loin dans le passé que nécessaire, lorsque des données ou des informations sont disponibles ou qu'elles sont clairement pertinentes pour les solutions possibles futures ou pour comprendre l'état et les tendances actuels) et les projections futures plausibles jusqu'en 2050, en mettant l'accent sur diverses périodes jusqu'en 2050 qui couvrent les dates cibles clés liées au cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020<sup>3</sup> et aux objectifs de développement durable. Des échéances plus lointaines, jusqu'à 2100, seront envisagées si elles permettent d'acquérir des connaissances utiles sur les conséquences des interactions à long terme ou sur la résilience à long terme des solutions possibles.

9. L'évaluation sera menée sur une période de trois ans à compter du début initial de l'évaluation.

### C. Cadre d'action

10. L'évaluation contribuera à l'élaboration d'une base de connaissances renforcée à l'intention des décideurs, pour une prise de décision éclairée fondée sur des données scientifiques, dans le contexte de la Vision 2050 pour la biodiversité, du cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 et de ses objectifs, ainsi que des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, et des contributions déterminées au niveau national et des stratégies à long terme conformément à l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (pour les questions liées aux liens entre la biodiversité et le changement climatique) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

11. Les utilisateurs visés sont les gouvernements, les accords multilatéraux relatifs à l'environnement, d'autres organisations multilatérales, des organisations universitaires, le secteur privé et la société civile, y compris les peuples autochtones, les communautés locales et les organisations non gouvernementales. L'évaluation devrait également servir de base à d'autres politiques nationales, régionales et mondiales relatives à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes et à leurs contributions aux populations. L'évaluation délivrera également des conseils sur le renforcement de la résilience face aux pandémies, en soulignant la fonction de la biodiversité et la nécessité de rétablir le rôle que jouent les écosystèmes pour les prévenir.

### D. Approche méthodologique

12. L'évaluation sera effectuée par un groupe d'experts conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme. Elle comprendra un résumé à l'intention des décideurs politiques et un ensemble de chapitres, soumis respectivement à l'approbation et à l'acceptation de la Plénière.

13. Aux fins de l'évaluation, la biodiversité est définie comme : « la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela comprend la variation des attributs génétiques, phénotypiques, phylogénétiques et fonctionnels, ainsi que les changements d'abondance et de distribution dans le temps et l'espace, dans et entre les espèces, les communautés biologiques et les écosystèmes<sup>4</sup>. » le climat comprend le système climatique mondial et ses interactions avec les activités humaines, comprenant les changements climatiques, l'adaptation à et l'atténuation de ces changements climatiques, y compris les aspects pertinents du système énergétique ; l'eau comprend toutes les formes d'eau de surface et d'eau souterraine ainsi que les processus et systèmes biophysiques et humains qui en régulent sa qualité, sa quantité, sa distribution et son utilisation ; l'alimentation comprend la chaîne de valeur complète de tous les aliments cultivés et sauvages, les fibres, les aliments pour animaux, le bois d'œuvre et les matières premières industrielles, de la production à la consommation et à l'élimination ; et la santé comprend la santé physique et mentale des populations et leur bien-être, la manière dont les maladies infectieuses émergent de la nature, y compris le rôle de l'activité humaine dans leur propagation et les systèmes liés à la prévention, au traitement et à la gestion des maladies, et est abordée à l'aide de cadres tels que l'initiative « Une seule santé » et d'autres approches holistiques.

14. L'évaluation se voudra crédible, légitime, fondée sur la science et sur de nombreuses preuves. Le résumé à l'intention des décideurs mettra en évidence les principaux résultats utiles pour l'élaboration des politiques et des possibilités d'action non contraignantes pour un large éventail

<sup>3</sup> Décision 14/34 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB). Pour plus d'informations, voir [www.cbd.int/conferences/post2020](http://www.cbd.int/conferences/post2020).

<sup>4</sup> IPBES, « Biodiversité », Glossaire. Disponible sur <https://ipbes.net/glossary/biodiversity> (14/07/2021).

d'utilisateurs finaux, dont certains sont mentionnés ci-dessus, et tiendra compte de l'analyse complète de l'état actuel des connaissances scientifiques et autres systèmes de connaissances (y compris les savoirs autochtones et locaux) effectuée dans les chapitres et résumera les lacunes en matière de connaissances et les besoins de recherches supplémentaires.

15. L'évaluation sera fondée sur les preuves existantes : données (notamment nationales, le cas échéant), documentation scientifique et grise et autres formes de connaissances ou documents dans d'autres langues (dans la mesure du possible), y compris les savoirs autochtones et locaux, conformément aux procédures applicables de la Plateforme.

16. L'évaluation mettra à profit et complétera des travaux antérieurs et en cours de la Plateforme, notamment ses évaluations (méthodologiques, thématiques, régionales et mondiales). Les rapports de l'atelier de la Plateforme sur la biodiversité et les pandémies<sup>5</sup> et de l'atelier sur la biodiversité et les changements climatiques coparrainé par la Plateforme et le GIEC<sup>6</sup> seront considérés comme des documents complémentaires aux fins de la préparation de l'évaluation. L'évaluation s'appuiera également sur des données et informations dont disposent les institutions mondiales, régionales, sous régionales et nationales, y compris mais pas uniquement, les accords multilatéraux relatifs à l'environnement et les organisations intergouvernementales compétentes. L'évaluation exploitera les scénarios et modèles existants ainsi que les nouveaux scénarios et modèles dont la production peut être favorisée dans le cadre du suivi de l'évaluation de la Plateforme concernant les scénarios et modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques<sup>7</sup>.

17. L'évaluation recensera les principales lacunes dans les connaissances et les domaines dans lesquels il est nécessaire de générer des connaissances relatives aux capacités, aux politiques et aux outils d'appui stratégique, et proposera des options et des solutions pour y remédier aux niveaux appropriés.

18. L'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux appuiera la mise en œuvre de l'approche visant à reconnaître et à utiliser les savoirs autochtones et locaux au sein de la Plateforme dans le cadre de l'évaluation. L'équipe spéciale sur les connaissances et les données soutiendra les travaux liés aux données et aux connaissances, comme précisé dans la section III ci-dessous. L'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles contribuera au travail des auteurs, et en particulier ceux du chapitre 4. L'équipe spéciale sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques s'attachera à accroître l'intérêt stratégique de l'évaluation et à généraliser son utilisation dans la prise de décision, une fois approuvée. Enfin, l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités supervisera la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, comme indiqué dans la section IV ci-dessous.

19. Compte tenu des liens d'interdépendance potentiellement étroits entre l'évaluation des interactions que la Plateforme prévoit de mener et l'évaluation des changements transformateurs (évaluation thématique des causes profondes de l'érosion de la biodiversité et des déterminants des changements transformateurs en vue de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité), une coordination étroite et facilitée entre les deux processus d'évaluation sera assurée au cours de leur déroulement afin de permettre complémentarité et synergies et d'éviter la redondance de la portée et des travaux. Les deux évaluations seront complémentaires, l'évaluation des changements transformateurs étant axée sur les déterminants des changements transformateurs, et l'évaluation des interactions étant axée sur les solutions permettant de surmonter les compromis et de favoriser les synergies entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé.

## II Aperçu des chapitres

20. L'évaluation sera divisée en deux parties, la première partie étant consacrée à la définition des interactions et la deuxième partie aux voies vers un avenir durable fondé sur différents systèmes de connaissances. La première partie comptera quatre chapitres et la partie II huit, chacun contenant un résumé analytique.

### Partie I. Définition des interactions

21. **Chapitre 1 : Présentation des interactions.** Le chapitre 1 présentera le cadre général de l'évaluation et sa relation avec l'évaluation sur les changements transformateurs, définira

<sup>5</sup> IPBES/8/INF/5.

<sup>6</sup> IPBES/8/INF/20.

<sup>7</sup> IPBES, *The Methodological Assessment Report on Scenarios and Models of Biodiversity and Ecosystem Services* (Bonn, Allemagne, 2016).

les éléments d'interaction, y compris leurs aspects sociaux, économiques et environnementaux, et décrit les liens d'interdépendance entre les éléments à différentes échelles et dans différentes régions géographiques et écosystèmes. Le chapitre 1 expliquera l'intérêt stratégique de l'évaluation, fournira une feuille de route et les raisons globales de l'ordre des chapitres de l'évaluation et dressera la liste des principales questions pertinentes pour l'évaluation. Ce chapitre définira la base théorique de l'évaluation des interactions par rapport au cadre conceptuel de la Plateforme, y compris les liens avec les contributions de la nature aux populations et une bonne qualité de vie. Il abordera également l'importance des indicateurs dans le cadre des interactions, ainsi que l'efficacité des systèmes de suivi établis par le cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 et par le Programme 2030 pour bien rendre compte des interactions.

**22. Chapitre 2 : Tendances passées et état des relations de base relevant des interactions.**

Le chapitre 2 examinera les tendances mondiales et régionales et l'état actuel des aspects clés des relations bidirectionnelles entre la biodiversité et chaque élément d'interaction. Le chapitre traitera chaque interaction bidirectionnelle dans une section distincte : a) biodiversité et changement climatique, atténuation et adaptation, y compris les aspects pertinents du système énergétique ; b) biodiversité et eau ; c) biodiversité et alimentation ; d) biodiversité et santé.

23. Dans chaque section, les relations seront décrites et évaluées, sur le plan quantitatif dans la mesure du possible, en termes de coûts et bénéfices environnementaux, sociaux et économiques. Chaque section résumera les idées générales susceptibles d'améliorer la prise de décision et associera aux facteurs (directs et indirects) les tendances passées des relations importantes, en précisant les mesures, décisions, politiques ou institutions passées qui ont ou n'ont pas fait progresser les éléments d'interaction par rapport aux objectifs de développement durable à différentes échelles. Dans chaque section, l'analyse et la synthèse décriront le rôle des institutions officielles et informelles (par exemple, les règles, valeurs, coutumes et pratiques culturelles communes) associé à l'un ou l'autre des systèmes en jeu dans les interactions. En plus d'une évaluation approfondie des relations bidirectionnelles, chaque section indiquera brièvement les principales relations passées et actuelles les plus complexes (au moins tridirectionnelles) mobilisant chaque paire, lesquelles seront examinées plus en détail au chapitre 3. Les écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins seront étudiés.

**24. Chapitre 3 : Tendances passées et état des relations complexes relevant des interactions.**

Le chapitre 3 évaluera les tendances mondiales et régionales et l'état actuel des perspectives intégrées et des relations les plus complexes des interactions. Dans le prolongement du chapitre 2, qui aborde ces interactions sous l'angle de relations bidirectionnelles propres au système, ce chapitre met l'accent sur les relations au moins tridirectionnelles (par exemple, biodiversité – alimentation – santé, biodiversité – climat - eau). Comprendre ces interactions est complexe, mais essentiel pour gérer efficacement les questions de biodiversité et de développement. Ce chapitre associera aux facteurs (directs et indirects) les tendances passées des relations importantes, en précisant quelles actions, décisions, politiques ou institutions passées ont eu une incidence sur les éléments d'interaction par rapport aux objectifs de développement durable. Ce chapitre évaluera les synergies et les compromis potentiels entre ces multiples dimensions des interactions et déterminera les possibilités et les méthodes qui permettront de les considérer de manière globale plutôt qu'à travers le prisme d'un seul système à la fois. Le chapitre décrira comment les interactions ont été classées par ordre de priorité dans le cadre de l'analyse et ne tentera pas d'évaluer toutes les interactions d'ordre supérieur possibles. Il visera plutôt à définir et à privilégier un sous-ensemble de relations qui sont susceptibles d'être les plus puissantes pour former des interactions et les plus utiles pour mettre au point des solutions. Ce faisant, il définira un ensemble de relations prioritaires qui pourront être explorées de façon méthodique à l'aide des scénarios présentés au chapitre 4.

**25. Chapitre 4 : Relations futures dans le cadre de l'interaction.** Le chapitre 4 évaluera différents types de scénarios (exploratoires, d'étude des options en matière de politiques et d'analyses ciblées, définis conformément à l'analyse méthodologique des scénarios et des modèles de la Plateforme), y compris des scénarios qualitatifs et divers points de vue sur les projections futures de la bonne qualité de vie, qui représentent des futurs plausibles pour les questions d'interaction abordées dans cette évaluation. Ce chapitre se concentrera sur les scénarios qui tiennent compte, de manière intégrée, des multiples interactions en jeu et la réponse qu'ils apportent aux principaux facteurs de changement (par exemple, la croissance démographique et économique), mis en évidence au chapitre 3 comme étant les plus puissants et les plus utiles pour mettre au point des solutions. Bien que ce chapitre couvre une série de scénarios exploratoires desquels pourraient découler de potentiels effets positifs et négatifs sur la biodiversité, une attention accrue y sera portée sur l'analyse et la comparaison de scénarios prévoyant un avenir durable, ouvrant ainsi la voie aux chapitres 5 à 11. Le calendrier de l'analyse se concentrera sur des scénarios couvrant la période allant de l'année en cours à 2050 (en lien avec les objectifs stratégiques pertinents tels que les objectifs de développement durable et la Vision 2050 pour la biodiversité), mais des échéances plus lointaines, soit jusqu'en 2100,



seront envisagées si elles permettent d’acquérir des connaissances utiles sur les conséquences des interactions à long terme ou sur les possibilités d’adaptation à long terme offertes par les solutions possibles. Les études de scénarios passant d’une échelle mondiale à une échelle nationale (et infranationale le cas échéant), qu’elles soient quantitatives ou qualitatives, seront prises en considération.

26. Le chapitre couvrira un large éventail de facteurs directs et indirects de changement de la biodiversité (voir paragraphe 5) qui sont pris en considération dans les scénarios qui ont une incidence sur les interactions ou les forment, y compris la façon dont ces facteurs évoluent dans le temps. Le chapitre tiendra également compte des autres visions du monde et de l’avenir, y compris celles qui font partie intégrante des savoirs autochtones et locaux. Le chapitre comprendra des analyses visant à déterminer quelles interactions ont le plus d’influence sur la manière dont les multiples objectifs stratégiques définis au niveau international peuvent être atteints, tout en minimisant les compromis. Il montrera quelles solutions mènent aux résultats les plus proches et les plus éloignés de ces objectifs stratégiques. Enfin, il examinera les incertitudes et les limites liées aux scénarios et aux modèles actuellement disponibles, en se concentrant sur l’analyse qu’ils font des interactions.

## Partie II. Solutions pour un avenir durable

27. La deuxième partie de l’évaluation portera sur les solutions possibles permettant de garantir un avenir durable<sup>8</sup>.

28. Le chapitre 5 analysera les solutions stratégiques et sociopolitiques permettant de mettre en œuvre des changements pour un avenir durable. En tirant parti des analyses proposées dans la première partie, les chapitres 6 à 11 adopteront une vision multisectorielle et multidimensionnelle globale pour étudier la possibilité pour différents groupes d’acteurs de créer les changements énumérés au chapitre 5. Les chapitres évalueront les possibilités d’action pour les acteurs dont les travaux sont axés sur l’eau (chapitre 6), la mise en œuvre d’approches durables du changement climatique, de l’adaptation à et de l’atténuation de celui-ci, y compris les aspects pertinents du système énergétique (chapitre 7), l’alimentation (chapitre 8), la santé (chapitre 9), les finances (chapitre 10) la biodiversité (chapitre 11), et qui travaillent en synergie les uns avec les autres, conformément à l’approche fondée sur les interactions.

29. Chaque chapitre examinera :

a) Les solutions possibles sous forme d’actions individuelles et collectives (par exemple, de la part des autorités locales à nationales, des organisations internationales, du secteur privé, des jeunes, des organisations professionnelles, des peuples autochtones et des communautés locales, des institutions financières, des organisations à but non lucratif et des instituts de recherche) pour modifier ou changer les politiques et les réglementations, les instruments financiers, les structures de gouvernance, les technologies, les pratiques commerciales et les comportements et permettre des conditions favorables pour faire avancer les changements énumérés au chapitre 5 ;

b) Les solutions possibles qui nécessitent une action conjointe de plusieurs secteurs, en précisant la mesure dans laquelle chaque secteur contribuerait à ces actions conjointes ;

c) Le potentiel des solutions fondées sur la nature<sup>9</sup>, des approches écosystémiques et d’autres solutions possibles ;

d) Les coûts et avantages (effets positifs et négatifs) écologiques (par exemple, la biodiversité, le climat, les écosystèmes, les contributions de la nature aux populations dans les écosystèmes terrestres, d’eau douce et marins), sociaux (par exemple, l’équité de genre, les valeurs culturelles, la charge de morbidité, la sécurité alimentaire, la sécurité hydrique, le risque de catastrophe) et économiques (par exemple, l’emploi, les différents moyens de subsistance, le revenu, l’accès au capital) des solutions qui peuvent faire progresser les changements mis en évidence au chapitre 5. Ces évaluations seront quantitatives dans la mesure du possible, indiqueront les moyens de hiérarchiser les actions et prendront en compte les impacts environnementaux, sociaux et

<sup>8</sup> L’évaluation reconnaîtra qu’il existe plusieurs formes d’avenir durable en fonction de la vision du monde de chacun et d’un certain nombre d’autres facteurs.

<sup>9</sup> « Actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien être humain et des avantages pour la biodiversité ». Union internationale pour la conservation de la nature, *Global Standard for Nature-based Solutions* (Gland, Suisse, 2020).

économiques de l'inaction ou d'une action différée, en tenant compte de multiples systèmes de valeurs ;

e) Quels sont les indicateurs utilisés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles, y compris dans le contexte du suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et du Programme 2030 ? Sont-ils efficaces pour rendre compte des interactions et de l'intégration holistique ? Quels sont les progrès accomplis par rapport à ces indicateurs ? Quelles sont les possibilités de les améliorer ou de les compléter ?

f) Le manque de connaissances relatives aux solutions possibles pour le secteur donné, y compris les limites de l'utilisation de modèles de simulation numériques et basés sur les processus pour l'exploration des interactions ;

g) Le cas échéant, des études de cas de réussites et d'échecs à différentes échelles.

**30. Chapitre 5 : Solutions stratégiques et sociopolitiques pour l'ensemble des interactions, qui pourraient faciliter et accélérer la transition vers diverses formes d'avenir durable.** Le chapitre 5 définira le terme changement dans le contexte des interactions actuelles et évaluera l'utilité de différents cadres théoriques et pratiques pour mettre en œuvre des modalités de gestion durable, grâce à un changement transformateur ou en déterminant d'autres modalités de gestion (solutions stratégiques et sociopolitiques). Les changements susceptibles de faciliter la durabilité dans le cadre des six éléments d'interaction agissant les uns sur les autres, et dans le contexte plus large de la Vision 2050 pour la biodiversité, du cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 et de ses objectifs, ainsi que des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, des contributions déterminées au niveau national et des stratégies à long terme de l'Accord de Paris adopté dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, seront explorés. Ce chapitre évaluera les facteurs, notamment économiques et financiers, techniques et technologiques, sociaux, institutionnels, culturels et comportementaux, qui pourraient faciliter ou entraver les changements nécessaires à un avenir durable, et écartera les mesures qui pourraient être inadaptées à long terme. Plus précisément, le chapitre 5 recensera et évaluera les questions transversales/de haut niveau qui sont importantes pour tous les éléments d'interaction, y compris les outils d'intégration, par exemple, les questions sociales telles que la pauvreté, l'emploi, le genre, la cohésion, l'éducation, la sécurité alimentaire, l'équité et la justice, et la démographie ; les questions économiques et de financement telles que la richesse inclusive, les subventions, les externalités, les revenus, la croissance, le rapport coût efficacité ; et les questions politiques telles que la gouvernance polycentrique et l'inclusion. Le chapitre déterminera comment les systèmes économiques, de financement et de gouvernance peuvent évoluer, et évaluera le potentiel de la planification et de la gestion intersectorielles dans la création de méthodes durables de gestion des éléments d'interaction. Ce chapitre examinera également le rôle de la technologie, des savoirs autochtones et locaux, des différentes perceptions d'une bonne qualité de vie et des valeurs et conditions structurelles qui influencent le comportement individuel et collectif en lien avec les interactions. L'efficacité potentielle d'une série d'interventions et de leviers à divers niveaux de gouvernance sera évaluée. Le chapitre examinera et évaluera les types de mesures qui rendent compte de changements transformateurs et d'autres modalités durables de prise de décision, notamment les mesures qui ne sont pas transformatrices en soi mais qui conduisent à la transformation et désignera succinctement les types de mesures sectorielles qui sont progressives, mais très importantes, tout en expliquant les synergies et les compromis en lien avec tous les éléments d'interaction. Enfin, le chapitre 5 comprendra une section sur les perspectives globales des éléments d'interaction, incluant différentes visions du monde, telles que celles des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que diverses conceptualisations du monde, le cas échéant. Les valeurs intrinsèques de la nature et les mécanismes permettant de soutenir les approches globales autochtones devraient être prises en considération.

**31. Chapitre 6 : Possibilités de mise en œuvre d'approches durables de l'eau.** Le chapitre 6 étudiera les solutions qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs des secteurs de l'eau douce et de l'eau de mer pour créer les changements décrits au chapitre 5. Des solutions telles que des politiques de l'eau ou la gestion de la demande qui assurent un approvisionnement sûr, adéquat et équitable pour les différents utilisateurs et usages seront identifiées et évaluées au niveau du bassin versant et à d'autres échelles appropriées. Ce chapitre évaluera également les solutions stratégiques dont disposent les gestionnaires publics et privés des services d'approvisionnement en eau, telles que la gestion participative, les utilisations adaptées des systèmes hydriques, le régime d'utilisation de l'eau, la gestion intégrée des bassins versants, la réutilisation de l'eau, les mesures d'atténuation des effets du développement des infrastructures hydriques et les solutions fondées sur la nature, les écosystèmes et autres qui contribuent à la protection et à la gestion de la biodiversité et des écosystèmes. Ce chapitre adoptera une démarche globale intégrée, tout en cherchant également à tenir compte des difficultés liées à la mise en œuvre des solutions stratégiques, y compris au niveau transfrontalier. Il examinera

les interactions entre les écosystèmes d'eau douce, terrestres et marins. Il intégrera la biodiversité et la contribution de la nature aux populations dans les réponses stratégiques actuelles, les engagements, les mesures incitatives et les circuits de financement, ainsi que la gestion de l'eau pour atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter, et la prévention et la gestion des espèces exotiques envahissantes. Il étudiera également l'utilité de concepts transdisciplinaires pertinents, qui peuvent permettre de découvrir des interventions politiques innovantes.

32. **Chapitre 7 : Possibilités de mise en œuvre d'approches durables de la biodiversité pour atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter, y compris les aspects pertinents du système énergétique.** Le chapitre 7 étudiera les solutions liées à la biodiversité pour atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter, y compris les aspects pertinents de la production, de la distribution et de la consommation d'énergie, notamment celles qui peuvent être mises en œuvre dans les écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins, afin de créer les changements décrits au chapitre 5. Les solutions envisagées pourront être axées sur l'intégration des considérations relatives à la biodiversité dans les aspects pertinents du système énergétique. Le chapitre examinera les politiques et les procédures liées à la gouvernance des changements climatiques, des stratégies pour atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter, y compris les aspects pertinents du système énergétique. En outre, le chapitre examinera les solutions de financement et les mesures incitatives pour atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter, tout en conservant, restaurant et utilisant durablement la biodiversité, et en atteignant les objectifs mondiaux pertinents en matière d'alimentation, d'eau et de santé.

33. **Chapitre 8 : Possibilités de mise en œuvre d'approches durables du système alimentaire.** Le chapitre 8 étudiera les solutions qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs du système alimentaire pour créer les changements décrits au chapitre 5. Les solutions envisagées peuvent consister à mettre en œuvre, à toute échelle, des politiques et des procédures liées au système alimentaire (par exemple, les chaînes de valeur complètes des ressources terrestres, d'eau douce ou marine récoltées à l'état sauvage, des cultures, des matières premières, des fibres, du bétail, de l'aquaculture, de l'agroforesterie et de la foresterie). Il peut également s'agir de solutions liées à la gouvernance, au financement, aux régimes réglementaires, au commerce, ainsi qu'aux systèmes et pratiques de gestion. Le chapitre examinera également le recours à des pratiques agricoles efficaces, notamment les pratiques agroécologiques, l'agriculture biologique, la lutte intégrée contre les ravageurs et la biotechnologie, qui intègrent des solutions innovantes comme voies possibles vers la durabilité, y compris les compromis. En outre, le chapitre examinera comment assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la salubrité des aliments, et comment réduire les pertes et gaspillages de denrées alimentaires. D'autres composantes du système alimentaire, telles que la modification de la transformation, du conditionnement, de la distribution, du commerce et de la commercialisation des aliments, seront prises en considération dans le cadre de l'analyse. Le chapitre examinera les savoirs autochtones et locaux relatifs aux systèmes alimentaires ; il étudiera comment modifier la demande et la consommation alimentaires et comment accroître la diversité de la consommation alimentaire pour garantir un accès équitable à des régimes alimentaires sains. Il pourrait également s'agir de solutions qui contribuent à la sécurité hydrique et au développement des systèmes d'eau douce ; qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre ; qui augmentent l'efficacité des systèmes de production ou de récolte existants (par exemple, en ce qui concerne les besoins en superficies cultivées, les apports en eau et en produits chimiques, la santé des sols) ; et améliorent la santé (par exemple, la dénutrition et la suralimentation ; la qualité de l'air ; la prévention des pandémies) afin de favoriser des améliorations concernant tous les éléments d'interaction.

34. **Chapitre 9 : Possibilités de mise en œuvre d'approches durables de la santé.** Le chapitre 9 étudiera les solutions qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs du secteur sanitaire pour créer les changements décrits au chapitre 5. Il examinera notamment les solutions consistant à mettre en œuvre des politiques et des procédures liées à la valorisation des contributions de la biodiversité à la santé humaine (y compris les plantes médicinales, les contributions à la nutrition et à la santé mentale). Le chapitre examinera les progrès réalisés en matière d'équité dans l'accès aux avantages liés à la santé (y compris pour les peuples autochtones et les communautés locales, les groupes communautaires, les femmes et les filles) ; de gouvernance des droits de propriété intellectuelle ; de gestion des facteurs environnementaux des maladies, ou des effets du système de santé sur la biodiversité. La solution peut consister à prendre des mesures orientées vers la santé qui bénéficient à la santé et à la biodiversité, ainsi qu'à d'autres éléments d'interaction, et qui peuvent nécessiter une collaboration intersectorielle (par exemple, assainissement et traitement des eaux usées ; diversification du régime alimentaire de sorte qu'il préserve la diversité génétique des cultures et améliore la nutrition ; mesures de santé procréative qui favorisent la santé maternelle et infantile, réduisent la demande de ressources environnementales et maximisent les avantages et la gouvernance intersectoriels ; prise en considération du principe « Une seule santé » dans un environnement que

se partagent les personnes, les animaux et les plantes ; mesures de relance pour l'après-COVID 19 qui réduisent le risque de nouvelles pandémies et atténuent les changements climatiques ou renforcent la sécurité alimentaire)<sup>10</sup>. Des politiques et des procédures qui adoptent des cadres permettant d'explorer des stratégies pour une planète saine, en maximisant les avantages et la gouvernance intersectoriels, pourraient être envisagées. Il pourra par ailleurs s'agir de solutions qui gèrent les liens entre la biodiversité et la prévention des maladies, y compris les liens avec les facteurs anthropiques de l'émergence et de la propagation des maladies infectieuses (notamment celles qui présentent un potentiel pandémique comme le SARS-CoV2, le SARS, le Nipah, le VIH/sida, l'Ebola), comme les changements d'affectation des terres, les changements climatiques, la consommation et le commerce des espèces sauvages et l'intensification de l'élevage<sup>11</sup>.

**35. Chapitre 10 : Possibilités de mise en œuvre d'approches durables des finances publiques et privées pour des composantes des interactions liées à la biodiversité.** Le chapitre 10 étudiera les solutions qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs du secteur financier pour créer les changements décrits au chapitre 5. Le chapitre examinera le rôle des financeurs publics et privés, internationaux et nationaux, dans le financement des progrès vers les options recensées dans les chapitres précédents. Le chapitre examinera les solutions liées aux budgets nationaux, aux fondations philanthropiques, à la coopération internationale en matière d'aide, aux investisseurs et prêteurs privés, aux organisations multilatérales et aux agences de coopération au développement. En outre, ce chapitre évaluera les progrès accomplis dans la mobilisation des financements, convenus dans le cadre de conventions internationales, nécessaires pour réaliser les changements mis en évidence au chapitre 5, notamment ceux qui permettront d'atteindre les objectifs de développement durable. Le chapitre pourra envisager différents mécanismes, approches et instruments économiques marchands et non marchands permettant de renforcer les interactions et les approches globales dans le contexte des paradigmes économiques en évolution explorés au chapitre 5.

**36. Chapitre 11 : Possibilités de mise en œuvre d'approches durables de la préservation, de la restauration et de l'utilisation durable de la biodiversité.** Le chapitre 11 étudiera les solutions qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs de la protection ou de la préservation de l'environnement pour créer les changements décrits au chapitre 5. Il pourrait notamment s'agir de solutions fondées sur la nature, d'approches fondées sur les écosystèmes et d'autres solutions telles que les approches fondées sur les droits de la Terre Mère, des espaces urbains verts et bleus, de l'aménagement de l'espace terrestre, d'eau douce et marin, de la création et de la gestion efficace et durable de réseaux de zones protégées terrestres et de corridors écologiques, d'autres mesures de conservation efficaces par zone pour maximiser la conservation et améliorer la connectivité écologique, de la restauration environnementale des écosystèmes dégradés et de la réhabilitation environnementale. Les solutions pourraient également prendre la forme de réglementation de l'environnement (concernant par exemple le développement d'infrastructures, la gestion de l'eau, l'aquaculture et la gestion des pêches, l'utilisation de produits chimiques dans l'agriculture et la pollution), et de normes volontaires ou d'accords de gouvernance officiels liés à la disponibilité et à la gestion des ressources naturelles. Les solutions envisagées tiendront compte de la recherche, du suivi, de la sensibilisation et de l'éducation du public en matière d'environnement nécessaires pour soutenir les changements identifiés au chapitre 5.

**37. Chapitre 12 : Résumé et synthèse des solutions, des lacunes en matière de connaissances et de technologies et renforcement des capacités.** Le chapitre 12 résumera les possibilités d'action pour une série de responsables politiques, de décideurs et d'acteurs à tous les niveaux, y compris les organismes des Nations Unies concernés, les organes directeurs des accords sur les interactions entre la biodiversité, le climat (y compris les aspects pertinents du système énergétique), l'alimentation, l'eau ou la santé et d'autres accords pertinents, le cas échéant et conformément à leurs mandats respectifs, les législateurs, les acteurs du secteur privé, les planificateurs financiers, la société civile, les institutions universitaires et de recherche et les peuples autochtones et les communautés locales, les jeunes, les femmes et les autres parties prenantes qui sont liés à tout système opérant dans le cadre des interactions. Des perspectives plus globales des éléments des interactions, y compris celles des peuples autochtones et des communautés locales, seront également présentées dans ce chapitre. Ce résumé comprendra également une synthèse des coûts de l'action et de l'inaction identifiés aux chapitres 6 à 11, et aboutira à une conclusion sur ce qui les lie les uns aux autres. Une place importante sera accordée à un récapitulatif des opportunités de transformation qui peuvent être menées le plus efficacement par les acteurs d'un secteur donné, et celles qui nécessiteront une action collaborative entre plusieurs secteurs et acteurs civils. L'attention

<sup>10</sup> Pour de possibles solutions spécifiques, consulter IPBES, *Workshop Report on Biodiversity and Pandemics of the Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services* (Bonn, Allemagne, 2020).

<sup>11</sup> Ibid.

sera également portée sur les compromis susceptibles de persister en lien avec les interactions, et sur ce qui peut être fait pour les atténuer et soutenir les groupes sociaux les plus vulnérables.

38. Le chapitre résumera les conclusions sur les forces et les faiblesses des cadres de suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le contexte du lien et proposera des options pour les compléter. Enfin, le chapitre synthétisera les lacunes dans les connaissances, y compris en ce qui concerne la gouvernance, et les besoins en matière de future recherche qui auront été recensés tout au long de l'évaluation. Une attention particulière sera accordée aux possibilités de synergies pour combler les lacunes dans les connaissances et les capacités en lien avec l'ensemble des éléments d'interaction.

### **III. Données et informations**

39. L'évaluation des interactions s'appuiera sur des données et des informations provenant de divers systèmes de connaissances et établies dans d'autres langues, y compris des publications scientifiques et les savoirs autochtones et locaux, en abordant toutes les composantes du cadre conceptuel de la Plateforme afin d'explorer les relations entre la nature, les contributions de la nature aux populations, les facteurs, les institutions et la gouvernance, et une bonne qualité de vie.

40. Conformément à la politique de gestion des données de la Plateforme, on veillera à garantir l'accès aux métadonnées et, dans la mesure du possible, aux données sous-jacentes correspondantes, au moyen d'un processus localisable, accessible, interopérable et réutilisable (FAIR) qui permettra de comparer les évaluations. En outre, l'équipe spéciale sur les connaissances et les données veillera à ce que les résultats (obtenus grâce aux connaissances et aux métadonnées) de l'évaluation des interactions soient largement diffusés pour pouvoir servir, entre autres, aux futures évaluations de la Plateforme et d'autres utilisations.

41. L'évaluation cherchera également à trouver les voies d'accès aux sources de données et d'informations utiles qui peuvent exister ou apparaître aux niveaux mondial et régional. Les sources potentielles de données comprennent notamment les institutions et organisations mondiales, régionales et nationales, les publications scientifiques, la documentation grise et les savoirs autochtones et locaux. Les besoins du processus d'évaluation seront largement communiqués afin de définir et d'encourager le partage de données et d'informations utiles.

42. L'équipe spéciale sur les connaissances et les données soutiendra les travaux sur la qualité des données et des informations, la confiance, les variables et indicateurs essentiels de la biodiversité, les bases de référence et la représentativité, selon les besoins. Elle aidera également les experts à identifier les lacunes en matière de connaissances et, par la suite, encouragera la production de connaissances pour combler les lacunes identifiées.

43. La prise en considération et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans l'évaluation seront conformes à l'approche de la Plateforme retenue par la Plénière dans la décision IPBES-5/1 et aux orientations pertinentes concernant sa mise en œuvre, élaborées par l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux.

### **IV. Renforcement et développement des capacités**

44. Les activités de renforcement des capacités contribueront à soutenir l'élaboration et l'adoption de l'évaluation. Les activités seront conçues conformément à l'objectif 2 du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030, relatif au renforcement des capacités, et au plan glissant en matière de renforcement des capacités, sous la direction de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités. Sous réserve de la disponibilité de ressources, les activités comprendront le programme de bourses de la Plateforme ; le programme de formation et de familiarisation ; des dialogues science-politique ; et un soutien aux activités organisées par d'autres organisations à l'appui de l'adoption et de l'utilisation des résultats de l'évaluation dans les différents secteurs et du renforcement de l'interface science-politique aux niveaux (sous-)régional et national.

### **V. Communication et sensibilisation**

45. Le rapport d'évaluation des interactions et son résumé à l'intention des décideurs seront publiés sous forme électronique, mis à disposition sur le site web de la Plateforme et diffusés sur ses médias sociaux. Le résumé à l'intention des décideurs sera disponible dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et sera imprimé sur demande, si les ressources le permettent. La sensibilisation d'un large éventail de parties prenantes, y compris le public plus large des décideurs,

sera basée sur la stratégie et le budget de la Plateforme en matière de communication et de sensibilisation.

46. La communication et la sensibilisation seront assurées dès le début de l'évaluation et tout au long de son déroulement afin de susciter l'engagement de la communauté scientifique au sens large, des autres détenteurs de connaissances et des utilisateurs finaux de l'évaluation. La mobilisation des utilisateurs, dans tous les secteurs, aidera à définir le type et la gamme de produits de communication et d'outils d'appui stratégique dans plusieurs langues (selon les besoins et en fonction des capacités disponibles), qui seront développés dans le cadre de l'évaluation.

## VI. Appui technique

47. L'appui technique pour l'évaluation des interactions sera assuré par un groupe d'appui technique, composé de plusieurs membres du personnel professionnel et administratif à temps plein. Ce groupe travaillera en étroite collaboration avec les groupes d'experts produisant d'autres évaluations de la Plateforme et avec les équipes spéciales de la Plateforme, ainsi qu'avec les équipes spéciales de la Plateforme et leurs groupes d'appui technique respectifs.

## VII. Processus et calendrier

<i>Date</i>	<i>Actions et dispositions institutionnelles</i>
<b>2021</b>	
Deuxième trimestre	La Plénière, à sa huitième session, a approuvé la réalisation de l'évaluation des interactions et a demandé au secrétariat de prendre les dispositions institutionnelles nécessaires pour mettre en œuvre l'appui technique requis pour l'évaluation
	Le Groupe d'experts multidisciplinaire demande, par l'intermédiaire du secrétariat, la nomination d'experts de gouvernements et d'autres parties prenantes
Troisième trimestre	Le Groupe d'experts multidisciplinaire désigne les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs-réviseurs de l'évaluation conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme, notamment en mettant en œuvre la procédure pour combler les lacunes en matière d'expertise
Quatrième trimestre	La décision de sélection est communiquée aux candidats
	Réunion du comité de gestion (coprésidents, membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire chargés de l'évaluation par ces organes) pour organiser la première réunion des auteurs
<b>2022</b>	
Premier trimestre	Première réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation
Premier au troisième trimestre	Élaboration des avant-projets de document et des versions préliminaires des chapitres
Début du quatrième trimestre	Premier examen externe (6 semaines) – projets de chapitre mis à disposition pour examen par les experts
Quatrième trimestre	Deuxième réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation  Immédiatement après la deuxième réunion des auteurs : réunion pour faire progresser la mise au point du résumé à l'intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation
<b>2023</b>	
Premier au troisième trimestre	Élaboration de la deuxième version préliminaire des chapitres et de la version préliminaire du résumé à l'intention des décideurs
Deuxième trimestre	Atelier de rédaction pour faire avancer l'élaboration du résumé à l'intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs

<i>Date</i>	<i>Actions et dispositions institutionnelles</i>
	principaux et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation
Troisième trimestre	Deuxième examen externe (8 semaines) – projets de chapitre et projet de résumé à l'intention des décideurs mis à disposition pour examen par les gouvernements et les experts
Quatrième trimestre	Troisième réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation  Immédiatement après la troisième réunion des auteurs : Réunion pour faire progresser la mise au point du résumé à l'intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs principaux chargés de la coordination et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation
<b>2024</b>	
Premier trimestre	Atelier de rédaction en ligne pour faire avancer l'élaboration du résumé à l'intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation
Troisième trimestre	Examen final (6 semaines) – versions finales des projets de chapitre et du projet de résumé à l'intention des décideurs mises à disposition pour examen par les gouvernements
Début du quatrième trimestre	Examen par la Plénière, à sa onzième session, du résumé à l'intention des décideurs pour approbation et des chapitres pour acceptation
Quatrième trimestre	Activités de communication en lien avec l'évaluation

## Annexe II de la décision IPBES-8/1

### Rapport de cadrage pour évaluer les causes profondes de l'érosion de la biodiversité et les déterminants des changements transformateurs et des options (évaluation thématique) en vue de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation des changements transformateurs)

#### I. Portée, calendrier et couverture géographique, cadre d'action, questions fondamentales et approche méthodologique

##### A. Portée

1. Aux fins de l'évaluation et dans la lignée des précédents travaux de la Plateforme approuvés par la Plénière de cette dernière, les changements transformateurs sont définis comme une réorganisation en profondeur<sup>1</sup> à l'échelle du système de l'ensemble des facteurs technologiques, économiques et sociaux, y compris des paradigmes, des objectifs et des valeurs<sup>2</sup>, nécessaire à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, au bien-être humain à long terme et au développement durable. La nécessité et la possibilité de changements transformateurs rapides sont devenues apparentes au cours de la pandémie de COVID-19.
2. L'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme a conclu qu'il existait des voies possibles pour concrétiser la Vision 2050 pour la biodiversité parallèlement aux principaux objectifs de développement humain. Toutefois, ces voies exigent des changements fondamentaux au niveau des paradigmes du développement et des dynamiques socioécologiques, ce qui entraîne des transformations de la société, en prenant en compte les inégalités et la gouvernance, en utilisant les terres, l'eau, l'énergie et les matériaux de façon bien plus durable ainsi qu'en repensant et modifiant de manière appropriée les habitudes de consommation, les systèmes alimentaires et les chaînes de valeur mondiales. L'évaluation éclairera les décideurs sur les options pour mettre en œuvre des changements transformateurs en vue de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité et les objectifs de développement durable.
3. L'évaluation tiendra pleinement compte du cadre conceptuel de la Plateforme, tel qu'il est défini dans la décision IPBES-2/4, notamment en abordant tous les éléments et interactions du cadre conceptuel de la Plateforme, et en reconnaissant et en prenant pleinement en considération les différentes visions du monde et les différents systèmes de connaissances, y compris la science et les systèmes de savoirs autochtones et locaux.
4. Le rapport de l'évaluation examinera et comparera différentes visions, scénarios et voies vers un monde durable, conformément à la Vision 2050 pour la biodiversité et dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable, y compris des visions de populations autochtones et de communautés locales. De plus, le rapport évaluera les déterminants des changements transformateurs, la façon dont ils interviennent et les obstacles qu'ils peuvent rencontrer. Enfin, et surtout, le rapport évaluera les possibilités d'action concrète qui existent pour favoriser, accélérer et maintenir les changements transformateurs en vue des visions, scénarios et voies d'un monde durable, les mesures nécessaires pour réaliser ces visions et la manière dont les progrès sur la voie des changements transformateurs peuvent être mis en évidence et suivis.
5. L'évaluation vise à déterminer et comprendre les facteurs dans la société humaine, au niveau tant individuel que collectif et du niveau local au niveau mondial, qui peuvent être mobilisés pour amener des changements transformateurs afin d'aider à réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité et les objectifs de développement durable. Ces facteurs couvrent des dimensions psychologiques, comportementales, sociales, culturelles, économiques, politiques, de gouvernance, institutionnelles, démographiques, techniques et technologiques, correspondant aux facteurs indirects de changement

<sup>1</sup> Tout au long du rapport de cadrage, les changements transformateurs font référence à de nombreux types de changements.

<sup>2</sup> Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), *Résumé à l'intention des décideurs du Rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques* (Bonn, Allemagne, 2019).



dans la biodiversité, qui sont au cœur du cadre conceptuel pour la Plateforme<sup>3</sup>. Ils comprennent le rôle des institutions formelles et informelles ainsi que les incidences des modes de production, d’approvisionnement et de consommation sur la nature, les contributions de la nature aux populations et la qualité de vie. Une meilleure compréhension de la manière dont ces facteurs interdépendants peuvent être modifiés ou modulés peut éclairer l’élaboration de politiques et de mesures pour provoquer des changements transformateurs afin de maintenir et de promouvoir la biodiversité ainsi que les contributions de la nature aux populations et en vue de la durabilité et d’une bonne qualité de vie, conformément à la Vision 2050 pour la biodiversité et dans le contexte des objectifs de développement durable.

6. L’évaluation examinera l’importance des facteurs indirects mentionnés ci-dessus à la lumière de leur incidence sur les facteurs directs de changement les plus importants (par exemple, changements d’utilisation des terres et des mers, exploitation directe des organismes, changements climatiques, pollution et invasion d’espèces exotiques)<sup>4</sup> dans l’ensemble des biomes.

7. L’évaluation tiendra compte de la diversité des valeurs et comportements qui sous-tendent les facteurs indirects de changement et évoluent avec ces derniers, c’est-à-dire les raisons des grands changements et transitions sociétaux, afin d’éclairer la conception de politiques pertinentes, les campagnes de communication et de mobilisation et d’autres mesures. En conséquence, elle prendra en compte, entre autres : a) les valeurs (intrinsèques, relationnelles, utilitaires, etc.), la manière dont celles-ci influencent les comportements et la façon dont la situation diffère entre les régions et les sous-régions et entre les niveaux de développement, en s’appuyant sur l’évaluation des valeurs de la Plateforme et en complétant celle-ci, une fois finalisée (l’évaluation méthodologique concernant les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques) ; b) les notions de bonne qualité de vie, les visions du monde et les cultures, les modèles d’interactions entre les populations et la nature ainsi que les récits sociaux ; c) le rôle des systèmes de gouvernance, des normes et des réglementations, de l’éducation et de la communication, des incitations économiques et non économiques ainsi que des institutions financières et autres pour susciter des changements comportementaux chez les individus, les entreprises, les communautés et les sociétés ; d) le rôle des technologies et de l’évaluation des technologies ; e) le rôle de l’action individuelle et collective ; f) le rôle des concepts et des outils issus des études des systèmes complexes et de la théorie de la transformation et des transitions ; g) les obstacles à la réalisation des changements transformateurs ; h) l’équité et la nécessité de « transitions justes », en intégrant des aspects concernant l’égalité des sexes ; i) les enseignements tirés de transitions, crises et transformations précédentes<sup>5</sup>.

8. Le processus d’évaluation et ses produits seront appuyés par les quatre fonctions de la Plateforme et y contribueront<sup>6</sup>.

## B. Calendrier et couverture géographique

9. La présente évaluation aura une portée mondiale. Elle mettra également en lumière les similarités et les différences entre les régions et les sous-régions et entre les pays à différents stades de développement, entre les questions terrestres, d’eau douce et marines, et comprendra des exemples locaux ainsi que des questions transsectorielles. Elle couvrira des périodes passées et futures ainsi que des étapes de changement transformateur, selon que de besoin.

10. L’évaluation sera menée sur trois ans, ce qui la place en bonne position pour éclairer et faciliter l’examen des progrès accomplis en vue de la mise en œuvre de la Vision 2050 pour la biodiversité, du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable, y compris les visions des peuples autochtones et des communautés locales.

## C. Cadre d’action

11. Les utilisateurs visés par l’évaluation comprennent, sans s’y limiter : les gouvernements ; les organisations régionales ; les organes directeurs des accords multilatéraux sur l’environnement ; les décideurs au sein des cadres politiques mondiaux, les gouvernements infranationaux et les autorités locales ; les scientifiques ; les systèmes d’éducation et les médias ; le secteur privé et la société civile,

<sup>3</sup> Cadre conceptuel pour la Plateforme, annexe de la décision IPBES-2/4.

<sup>4</sup> Comme indiqué dans le Résumé à l’intention des décideurs du rapport sur l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (IPBES, 2019).

<sup>5</sup> Tel que présenté dans la section I de l’appendice II du document IPBES/7/6.

<sup>6</sup> UNEP/IPBES.MI/2/9, annexe I, appendice I, section I.

y compris les populations autochtones et les communautés locales, les jeunes, les femmes et les organisations non gouvernementales.

12. Cette évaluation renforcera la base de connaissances pour prendre des décisions étayées et fondées sur des données factuelles, dans le contexte de la Vision 2050 pour la biodiversité, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs, y compris les visions des populations autochtones et des communautés locales. L'évaluation vise également à éclairer d'autres processus pertinents dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement, d'autres conventions, accords et organisations s'intéressant à la biodiversité et aux questions environnementales ainsi que des accords et processus multilatéraux sectoriels et régionaux pertinents relatifs à l'environnement.

13. L'évaluation devrait également éclairer des politiques infranationales, nationales, régionales et mondiales, qui incluent tous les secteurs et toutes les parties prenantes concernées par la préservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes, des ressources naturelles et des contributions de la nature aux populations.

## D. Questions fondamentales

14. L'évaluation visera à répondre aux questions suivantes qui sont importantes pour les décideurs et d'autres parties prenantes traitant de problématiques liées aux changements transformateurs en vue de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité et les objectifs de développement durable et d'autres objectifs pertinents liés à la biodiversité que l'on trouve dans d'autres accords et processus multilatéraux (désignés ci-dessous, pour éviter les répétitions, par l'expression « objectifs mondiaux ») :

a) Que sont les changements transformateurs et comment sont-ils liés aux approches actuelles de la gestion de la biodiversité, des services écosystémiques et des contributions de la nature aux populations ?

b) Quelle est la relation entre les changements transformateurs et les changements transitoires et que faut-il faire pour s'assurer que les changements transformateurs garantissent des « transitions justes » ?

c) Comment les changements transformateurs sont-ils liés à la relation entre les causes profondes et les moteurs directs responsables de l'érosion et de la dégradation de la biodiversité ?

d) Quels indicateurs permettent de caractériser et de réaliser un suivi des changements transformateurs ?

e) Comment des changements transformateurs intentionnels et émergents peuvent être utilisés pour réaliser les objectifs mondiaux susmentionnés ?

f) Comment différents groupes conçoivent-ils un monde durable dans le contexte de la Vision 2050 pour la biodiversité, du cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 et de ses objectifs, ainsi que des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, et des contributions déterminées au niveau national et des stratégies à long terme de l'Accord de Paris, adopté dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (pour les questions liées aux liens entre la biodiversité et le changement climatique), et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?

g) Qu'impliquent ces visions et les valeurs qui les sous-tendent pour les changements transformateurs dans l'ensemble des secteurs et des systèmes ?

h) Quels scénarios et voies futurs pourraient mener aux transformations nécessaires pour réaliser les objectifs mondiaux susmentionnés ? Quels moyens d'action et politiques sont essentiels dans ces scénarios et voies pour permettre les transformations nécessaires ?

i) Quels éléments permettent et accélèrent les changements transformateurs vers des futurs durables et que peuvent faire concrètement les responsables politiques, les décideurs, les gestionnaires, les parties prenantes, les scientifiques, les citoyens ainsi que les entreprises et les organisations pour utiliser et renforcer les changements transformateurs afin d'atteindre les objectifs pertinents fixés aux niveaux local, national et international d'une manière équitable, juste et participative en ne laissant personne de côté ?

j) Quels obstacles et défis entravent des changements transformateurs en vue d'un monde durable, comment pourraient-ils évoluer au fil du temps et en fonction de l'échelle et du contexte et comment peuvent-ils être surmontés ?

k) Comment les inégalités politiques, sociales et économiques entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci affectent-elles la réalisation des changements transformateurs ?

l) Quelles options ont les responsables politiques, les décideurs, les gestionnaires, les parties prenantes, les citoyens ainsi que les entreprises et les organisations et quel rôle peuvent-ils jouer pour favoriser des changements en vue de la réalisation des objectifs mondiaux susmentionnés et comment ces options et rôles peuvent-ils évoluer au fil du temps et en fonction du contexte ?

m) Comment des options peuvent-elles être combinées pour permettre la réalisation des objectifs mondiaux susmentionnés ?

n) Quelles sont les lacunes les plus importantes qu'il conviendrait de combler en matière de connaissances concernant les causes profondes de l'érosion de la biodiversité afin de réaliser les changements transformateurs et les objectifs mondiaux susmentionnés et comment ces lacunes peuvent-elles être comblées ?

o) Quelles stratégies de communication, d'éducation et autres peuvent être utilisées afin d'éduquer les utilisateurs visés par l'évaluation sur les changements transformateurs en vue d'un monde durable ?

## E. Approche méthodologique

15. L'évaluation sera conduite par un groupe diversifié d'experts, notamment des scientifiques, des experts des savoirs autochtones et locaux et des praticiens, et des efforts seront consentis pour associer également les praticiens à l'examen des projets d'évaluation, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme. Elle comprendra un résumé à l'intention des décideurs et un ensemble de chapitres, soumis respectivement à l'approbation et à l'acceptation de la Plénière, et résumera les lacunes en matière de connaissances et les besoins de recherches supplémentaires.

16. L'évaluation se voudra crédible, légitime et fondée sur de nombreuses preuves. Le résumé à l'intention des décideurs mettra en évidence les principaux résultats pertinents pour les politiques et les possibilités d'action non prescriptives pour un large éventail d'utilisateurs finaux, dont certains sont mentionnés ci-dessus, et reflétera l'analyse complète de l'état actuel des connaissances scientifiques et des autres systèmes de connaissances (y compris les savoirs autochtones et locaux) effectuée dans les chapitres.

17. L'évaluation sera fondée sur les preuves existantes, à savoir des données (notamment nationales, le cas échéant), la littérature scientifique et grise ainsi que d'autres formes de connaissances et documents dans d'autres langues (dans la mesure du possible), conformément aux procédures applicables de la Plateforme.

18. L'évaluation mettra à profit et complètera des travaux antérieurs et en cours de la Plateforme, notamment ses évaluations (méthodologiques, thématiques, régionales et mondiales) et les rapports de ses ateliers, ainsi que d'autres processus et évaluations pertinents qui utilisent les cadres conceptuels et méthodologiques de la Plateforme. L'évaluation s'appuiera également sur des données et informations dont disposent les institutions mondiales, régionales, sous régionales et nationales, y compris mais pas uniquement, les accords multilatéraux relatifs à l'environnement et les organisations intergouvernementales compétentes. L'évaluation exploitera les scénarios et modèles existants ainsi que les nouveaux scénarios et modèles dont la production peut être favorisée dans le cadre du suivi de l'évaluation de la Plateforme concernant les scénarios et modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques<sup>7</sup>.

19. L'évaluation déterminera les principales lacunes en matière d'informations et de connaissances ainsi que les domaines dans lesquels un renforcement des capacités et l'élaboration de politiques et d'outils politiques pourraient faciliter la mise en œuvre des possibilités d'action présentées dans l'évaluation. L'évaluation fournirait des options et des solutions pour combler ces lacunes aux niveaux pertinents.

20. L'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux appuiera la mise en œuvre de l'approche visant à reconnaître et à utiliser les savoirs autochtones et locaux au sein de la Plateforme<sup>8</sup> dans le cadre de l'évaluation. L'équipe spéciale sur les connaissances et les données soutiendra les travaux liés aux données et aux connaissances, comme précisé dans la section III ci-dessous. L'équipe spéciale sur l'appui à l'élaboration des politiques effectuera des travaux visant à améliorer la pertinence de

<sup>7</sup> IPBES, *The Methodological Assessment Report on Scenarios and Models of Biodiversity and Ecosystem Services* (Bonn, Allemagne, 2016).

<sup>8</sup> Figurant dans l'annexe II de la décision IPBES-5/1.

l'évaluation en vue de l'élaboration de politiques ainsi que son utilisation dans la prise de décisions, une fois approuvée. L'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles appuiera les travaux liés aux scénarios et aux modèles, comme décrit dans la section III. Enfin, l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités supervisera la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités définies dans la section IV. L'ensemble des équipes spéciales de la Plateforme apporteront leur appui à l'évaluation conformément à leurs mandats respectifs.

21. Compte tenu des liens d'interdépendance potentiellement étroits entre l'évaluation des changements transformateurs prévue par la Plateforme et l'évaluation des interactions (l'évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé), une coordination étroite et facilitée entre les deux processus d'évaluation sera assurée afin de permettre des synergies et une complémentarité et d'éviter les doubles emplois au niveau de la portée et des travaux. Les deux évaluations seront complémentaires, l'évaluation des changements transformateurs étant axée sur les déterminants des changements transformateurs, et l'évaluation des interactions étant axée sur les solutions permettant de surmonter les compromis et de favoriser les synergies entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé.

## II. Aperçu des chapitres

22. Dans ses chapitres, l'évaluation mettra en lumière la nature même des changements transformateurs ainsi que les multiples valeurs, les systèmes de connaissances, les institutions et les choix en cause. Dans la mesure où l'évaluation est destinée à un public large et varié et reconnaît la nécessité de faire participer un large éventail d'acteurs et de communautés aux changements transformateurs, chaque chapitre comprendra une évaluation d'un grand nombre de valeurs, des perspectives disciplinaires pertinentes, des systèmes de connaissances, des voies de développement et des rôles des différents acteurs. Les changements transformateurs impliquent également des arbitrages, des choix, des synergies, des incidences sur l'équité et des tensions, dont l'évaluation traitera. Elle présentera des connaissances utiles dans la pratique et des possibilités d'action qui ouvrent des voies vers un avenir durable et équitable.

23. **Chapitre 1 : Changements transformateurs et un monde durable.** Le chapitre 1 présentera des données factuelles concernant la nécessité des changements transformateurs, expliquera ce qu'on entend par changements transformateurs, si et de quelle manière ils diffèrent des changements graduels, quels paramètres caractérisent et mesurent les changements transformateurs et quels types de changements transformateurs pourraient favoriser la réalisation des objectifs mondiaux définis dans la section D ci-dessus. Le chapitre examinera également les conséquences de l'absence de changements transformateurs. Il présentera un énoncé du problème fondé sur des données factuelles ainsi que des appels provenant d'évaluations déjà réalisées par la Plateforme et d'évaluations et de rapports pertinents élaborés par d'autres, notamment dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement. Le chapitre étudiera la manière dont il convient de traiter, dans le contexte des changements transformateurs, les facteurs directs et indirects de l'érosion de la biodiversité et de la détérioration de la nature, y compris les changements climatiques ainsi que les inégalités en matière de développement et d'environnement, et d'inverser l'érosion de la biodiversité et de restaurer la nature ainsi que ses contributions aux populations. Le chapitre examinera les incidences des systèmes de production et de consommation, de l'utilisation et de l'extraction des ressources, des flux commerciaux et financiers, de la pollution, de l'héritage colonial, de la dynamique démographique et des pratiques sociales liées à la nature ainsi que la répartition des avantages matériels et non matériels en résultant, de la dégradation de la nature et des vulnérabilités des sociétés du monde entier aux différentes échelles. À partir de cet énoncé du problème, le chapitre :

a) **Dressera un état des lieux** en présentant des informations sur les différentes demandes, les conceptualisations et les conceptions concernant les changements transformateurs émanant des forums politiques internationaux et des groupes de pays, des décideurs en général, des communautés scientifiques, du secteur privé et de la société civile, y compris les populations autochtones et les communautés locales, les jeunes, les femmes et les organisations non gouvernementales ;

b) **Expliquera les fondements de l'évaluation** en présentant son approche méthodologique et la façon dont elle aborde les défis tels que la nature complexe et les incertitudes intrinsèques des relations entre la nature et les populations, les relations entre les moteurs indirects du changement, la pluralité des valeurs et des systèmes de connaissances ainsi que les lacunes en matière de connaissances ;

c) **Reconnaîtra les arbitrages et les synergies associés aux différentes demandes de changements transformateurs** et la façon dont les valeurs d'inclusion, de justice et d'équité

sont prises en compte, notamment des aspects liés à l'égalité des sexes, à l'âge et au statut socioéconomique. Le chapitre étudiera également l'importance des savoirs autochtones et locaux pour gérer et préserver la nature du niveau local au niveau mondial, ainsi que leurs contributions aux réflexions concernant les changements transformateurs. Le chapitre examinera également l'importance de l'accès aux connaissances et aux technologies qui pourraient permettre des solutions novatrices aux fins de changements transformateurs ;

d) **Identifiera la manière dont les échelles spatiales et temporelles, les conditions historiques et les niveaux d'organisation humaine représentent des défis et offrent des possibilités en termes de changements transformateurs** du niveau local au niveau mondial ainsi que la façon dont des mesures à court terme peuvent avoir des effets cumulatifs et nouveaux facilitant ou entravant les changements transformateurs ;

e) **Se penchera sur les défis et possibilités liés aux changements transformateurs** en évaluant les arbitrages et les synergies, la relation intrinsèque avec la représentation et la légitimité politiques, les dimensions socioéconomiques de la vulnérabilité et du pouvoir ainsi que les valeurs profondément ancrées, les visions du monde, les récits et les pratiques. Le chapitre reconnaîtra les implications éventuelles des changements transformateurs pour différents groupes de pays et secteurs de la société, en soulignant qu'il pourrait être nécessaire de faire des choix difficiles et de surmonter des résistances et des obstacles, mais qu'il recèle aussi un potentiel d'opportunités, notamment en matière d'équité. Le chapitre mettra également en évidence des possibilités et des incitations que des changements transformateurs peuvent créer à différents niveaux ;

f) Enfin, le chapitre **fournira un cadre et une feuille de route** pour l'évaluation.

24. **Chapitre 2 : Visions d'un monde durable pour la nature et les populations.** Le chapitre 2 évaluera la manière dont les changements transformateurs pour la nature et les populations présentent des défis spécifiques, impliquant la prise en compte de connaissances fondées sur la science, ainsi que celles fondées sur les savoirs autochtones et locaux, concernant la biodiversité et les contributions de la nature aux populations ainsi que de l'éthique normative, de différentes visions du monde et de valeurs collectives concernant les visions d'un avenir durable. Le chapitre étudiera des mécanismes d'inclusion, de délibération et de collaboration afin de prendre ces aspects en considération de façon simultanée. Il contiendra des exemples de bonnes pratiques, de technologies et de connaissances applicables et abordables ainsi que des récits, des histoires, des médias, des scénarios et des visualisations à différentes échelles qui illustrent les visions d'un monde durable, pouvant fournir des scénarios et des voies potentiels pour les changements transformateurs fondés sur différentes visions du monde.

25. Le chapitre évaluera les différents valeurs, visions et scénarios réalisables pour un monde durable, en cohérence avec les objectifs mondiaux définis dans la section D ci-dessus, y compris leurs liens avec des scénarios existants (par exemple, scénarios climatiques existants). Le chapitre examinera ensuite les implications des différentes visions pour les secteurs et les sous-systèmes (marché/économique, financier, politique, juridique/judiciaire, éducation, systèmes autochtones et locaux et écosystèmes) ainsi que les interactions entre celles-ci, à diverses échelles spatiales et entre ces dernières. Le chapitre étudiera les voies permettant de réaliser ces visions, notamment par la reconnaissance et la modification des flux intersectoriels au sein d'une économie, en tenant compte des façons dont les divers acteurs intègrent les mesures visant des changements transformateurs selon leurs priorités perçues, intérêts, relations de pouvoir, valeurs culturelles, bien-être et politiques, y compris au travers du prisme du genre. Le chapitre évaluera l'état des connaissances concernant les visions collectives et les scénarios pour l'avenir (en tenant compte des travaux pertinents réalisés dans le cadre de l'évaluation des interactions) et les types d'institutions politiques, de mécanismes de gouvernance et de processus de délibération (visualisations et analyses de scénarios, notamment) qui peuvent faciliter des changements transformateurs dans différents contextes et face à diverses valeurs, en s'appuyant sur l'évaluation de la Plateforme sur les valeurs et en complétant celle-ci, une fois finalisée. Le chapitre fera fond sur des analyses de scénarios et de voies ainsi que sur des études documentaires pour évaluer la faisabilité et les éléments communs des voies durables envisagées. Ces démarches peuvent permettre un processus rétrospectif pour comprendre les conditions nécessaires devant être en place à différentes étapes avant 2030 et éventuellement examiner le potentiel transformateur d'occurrences telles que la pandémie de COVID-19 ou des mouvements récents de la société civile. Le modèle « leviers et points d'application » de l'évaluation mondiale de la Plateforme fournit un point de départ pour développer et relier les analyses des façons dont les changements interviennent d'un point de vue dynamique mais également pour déterminer les travaux supplémentaires à effectuer.

26. **Chapitre 3 : Comment interviennent les changements transformateurs.** Le chapitre 3 examinera la manière dont les changements transformateurs interviennent, en accordant une attention particulière aux changements qui peuvent être intentionnellement favorisés, accélérés et calibrés afin de parvenir à un monde durable dans lequel la biodiversité peut s'épanouir. Le chapitre étudiera des théories et des cadres pour comprendre les changements transformateurs délibérés ou émergents et mettra en lumière les conditions et les processus permettant de générer et d'orienter de tels changements. La relation entre paradigmes, politiques et pratiques sera évaluée, en mettant l'accent sur la manière dont ces éléments contribuent aux stratégies qui améliorent, maintiennent ou restaurent des relations saines avec la nature. Il peut s'agir d'une évaluation des dimensions techniques du dialogue entre les perspectives transdisciplinaires, et du rôle des activités de recherche et de développement pour trouver des solutions novatrices aux fins de changements transformateurs en vue d'un monde plus durable. Le chapitre examinera également des approches pour permettre des changements transformateurs à différentes échelles, fournir des informations sur la manière dont des changements transformateurs peuvent avoir un impact positif sur la biodiversité mondiale et évaluer les dimensions normatives, éthiques et politiques pertinentes. Des cas passés et des exemples de transformations qui sont intervenues à différents endroits et moments, y compris ceux qui ont eu un impact positif ou négatif sur la biodiversité, seront évalués. Le chapitre fournira des exemples issus de la littérature universitaire, politique et pratique, notamment des références aux systèmes de savoirs autochtones et locaux ainsi que des mesures locales revêtant une importance particulière. Le chapitre mettra en évidence des perspectives intégrées et globales concernant les sujets décrits ci-dessus en comprenant :

- a) Une comparaison, une synthèse et une évaluation des théories et des cadres des changements transformateurs et la manière dont ceux-ci sont liés à différents modèles, stratégies, politiques et pratiques. Cela mettra en lumière les multiples perspectives théoriques concernant la manière dont les changements transformateurs intentionnels interviennent au sein de systèmes complexes ;
- b) Une évaluation des façons dont les normes sociales et culturelles, les valeurs, les visions du monde, les croyances et les paradigmes influencent les stratégies et les approches en matière de changements transformateurs, en mettant l'accent sur la manière dont ceux-ci sont liés à des vues divergentes concernant les relations entre les êtres humains et la nature ; des diverses compréhensions concernant les rôles et les types de pouvoirs et d'actions (par exemple, action individuelle, action collective, action politique, action non humaine) ; des différents arrangements en matière de gouvernance ; et du rôle de l'éthique et des valeurs environnementales, comme l'équité et la justice, dans les changements transformateurs. Le chapitre mettra en évidence la façon dont les subjectivités influencent différentes approches en matière de changements transformateurs ainsi que la résistance aux changements structurels ;
- c) Une évaluation des possibilités d'intégration des processus de changements transformateurs au sein du cadre conceptuel de la Plateforme. Il s'agira notamment d'évaluer la manière dont les approches fondées sur l'équité, les droits et les responsabilités, le genre, les capacités et les valeurs peuvent contribuer à des relations durables entre les populations et la nature ;
- d) Une évaluation d'une sélection d'exemples passés représentatifs et d'études de cas de changements transformateurs qui mettent en évidence les possibilités ainsi que les défis liés à la réalisation d'un monde durable, y compris le rôle de multiples facteurs de stress et les interactions entre ces derniers (par exemple, changements climatiques, extrême inégalité, crises économiques, dynamique démographique, pandémies). Des points clés des débats concernant les théories, les cadres, les croyances, les normes, les valeurs, les visions du monde et les paradigmes dans les sections précédentes seront mis en lumière dans des exemples. Les exemples illustreront des acteurs, des conditions, des capacités et des politiques qui contribuent à des changements transformateurs, notamment l'apprentissage et l'éducation, la santé, l'équité et la justice, la créativité et l'innovation, les actions, l'autonomisation, le leadership et les relations de pouvoir. Cela permettra de définir les bases du chapitre 4 portant sur la manière dont il convient de surmonter les défis liés aux changements transformateurs et les résistances à ceux-ci.

27. **Chapitre 4 : Surmonter les défis liés aux changements transformateurs en vue d'un monde durable.** Reconnaisant que les efforts visant à traiter les causes profondes de l'érosion de la biodiversité n'ont, pour la plupart, pas porté leurs fruits, le chapitre 4 évaluera un large éventail de défis et d'obstacles qui entravent les changements transformateurs en vue d'un monde durable pour la nature et les populations, en accordant une attention particulière aux stratégies visant à surmonter ceux-ci afin de promouvoir les visions mondiales, régionales et locales d'un monde durable pour la nature et les populations.

28. Compte tenu des systèmes de connaissances, des systèmes de valeurs, des actions, des habitudes, des valeurs sous-jacentes et des intérêts des divers acteurs et institutions concernés, ce chapitre traitera une série de contraintes et de défis qui se présentent dans et entre des systèmes politiques, juridiques, technologiques, physiques (par exemple, infrastructures), économiques/financiers et autres systèmes sociaux et le fonctionnement des écosystèmes, ainsi que la façon dont ces défis pourraient être surmontés. Parmi les défis que l'évaluation traitera figurent :

- a) Ceux associés à l'élaboration, la mise en œuvre et la cohérence des politiques, notamment la représentation et la prise en compte des visions du monde et des vues divergentes, le couplage des processus politiques et les conséquences politiques imprévues ;
- b) L'opposition découlant d'intérêts publics et privés, facilitée par des institutions faibles manquant de capacités d'application en raison d'un état de droit, d'une transparence et d'une responsabilisation insuffisants ;
- c) Les changements démographiques ;
- d) L'inertie, notamment au niveau personnel (habitudes, mentalités), social/culturel (normes) et systémique (défaillances de marché, règles, institutions, capacités de surveillance et d'application) ;
- e) Un manque d'amélioration des politiques en raison d'un manque d'informations ou d'une réactivité insuffisante aux informations ;
- f) Les arbitrages entre les coûts et les avantages à court et à long terme ainsi que la répartition connexe des inégalités ;
- g) Un manque de communication adéquate ;
- h) Les capacités et le financement, à toutes les échelles (y compris la pauvreté et les défaillances en matière d'éducation) ;
- i) Les inégalités politiques, sociales et économiques parmi et au sein des pays ;
- j) L'influence des paradigmes de la croissance économique.

29. Le chapitre s'appuiera sur une vaste littérature, notamment des scénarios et des modèles ainsi que des études de cas illustrant la mesure dans laquelle différents défis liés aux changements transformateurs ont été surmontés. Les cas étudiés couvriront une grande variété d'échelles et de contextes dans différents groupes sociaux, secteurs, régions, niveaux de développement, géographies physiques, contextes culturels et autres. L'analyse des cas examinera également la manière dont les changements transformateurs – même ceux qui produisent des résultats largement positifs pour beaucoup – peuvent générer des pertes pour certains groupes, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les populations autochtones et locales et les personnes vulnérables, ainsi que pour certains pays et certaines régions. Les cas examinés comprendront des efforts intentionnels visant à traiter une série de facteurs indirects de l'érosion de la biodiversité et de la dégradation des services écosystémiques, notamment en élaborant des politiques concernant le développement économique et la population humaine, en internalisant les externalités environnementales, en réformant les subventions néfastes, en modifiant les indicateurs ou les mesures de progrès économique, sociaux et environnementaux, et en modifiant les cadres juridiques et sectoriels en matière d'environnement.

30. **Chapitre 5 : Réaliser un monde durable pour la nature et les populations : stratégies transformatrices, mesures et rôle de chacun.** Compte tenu de la nécessité de changements transformateurs permettant différentes visions pour un monde durable, ce chapitre évaluera des options concernant les institutions, les instruments, l'évaluation et les voies pour réaliser ces visions :

- a) **Institutions.** Une évaluation de la conception, de l'émergence, de l'évolution et du fonctionnement des institutions pour gérer le caractère continu, dynamique et imprévisible des changements transformateurs, notamment par la production de connaissances, la recherche scientifique, l'expérimentation et l'apprentissage sociaux, ainsi que les pratiques de gestion et de gouvernance (par exemple, approches en matière de coconception, de participation et de dialogue). L'ensemble des stratégies et des mesures (y compris celles figurant ci-après) seront évaluées dans le contexte de systèmes, d'institutions et des valeurs qu'elles énoncent, aux niveaux mondial, régional, national et local. Les rôles de tous les acteurs clés seront déterminés ;
- b) **Instruments.** Une synthèse et une évaluation d'une série de politiques, d'outils, de méthodes, de campagnes, de cadres, d'instruments financiers, d'options et de mesures permettant et encourageant des changements transformateurs à toutes les échelles en vue d'un monde durable. Elles concerneront un large éventail de pratiques appliquées par le passé et nouvelles en matière de

transformation, y compris des approches et des combinaisons de politiques, des modèles d'entreprise, des instruments juridiques et réglementaires, des standards, des cadres de gouvernance, des systèmes d'éducation et de connaissances, des approches de conservation et de restauration, la coordination ainsi que des actions civiques, politiques et communautaires. L'analyse traitera des interactions entre les instruments nécessaires pour obtenir des résultats transformateurs et présentera des instruments adaptés à tous les acteurs clés ;

c) **Évaluation.** Une évaluation des moyens permettant de suivre et d'évaluer de manière adaptative les progrès en vue de changements transformateurs et d'un monde durable, en reconnaissant le caractère imprévisible des objectifs évolutifs et le fait que les cadres d'évaluation existants peuvent omettre d'importantes mesures participatives, inclusives et axées sur les processus visant des changements nécessaires à l'échelle du système aux fins d'une réalisation cohérente de l'ensemble des objectifs pertinents ;

d) **Scénarios et voies de synthèse** (intégrant les éléments figurant dans les paragraphes a) à c) ci-dessus). Une identification et une évaluation des scénarios et des voies transitionnelles d'options et de mesures à court (jusqu'à dix ans), moyen (10-20 ans) et long terme (20-50 ans) depuis le début de l'évaluation à différentes échelles spatiales, et comment ils se comparent aux scénarios de maintien du statu quo. Les voies comprendront des cascades de mesures prises par différents acteurs ainsi que diverses approches descendantes et ascendantes et leur calibrage. Il s'agira notamment d'évaluer les principales caractéristiques clés du succès, notamment les mesures, les ressources et les capacités, le respect de critères particuliers, les moyens de calibrage ainsi que les combinaisons et la planification de mesures.

31. Ces éléments devraient être mis en rapport avec le cadre conceptuel de la Plateforme mentionné au chapitre 3 et les défis énoncés au chapitre 4. Chacune des interventions et voies potentielles sera également évaluée afin de déterminer l'efficacité, la légitimité, les retombées positives, les lacunes, les défaillances et les défis qui restent à relever, tout en accordant une attention particulière à la justice, à l'équité, à la légalité et au pouvoir, au capital social, au droit international et aux principes convenus au niveau international. Pour tout ce qui précède, des exemples seront fournis, illustrant les variations en fonction des périodes, des échelles, des groupes, des secteurs, des régions, du niveau de développement ainsi que des contextes géographiques et culturels, et mettant en évidence le rôle de ces variations au sein des cas et entre ceux-ci.

### III. Données et informations

32. L'évaluation s'appuiera sur des données et des informations provenant de divers systèmes de connaissances et établies dans d'autres langues, notamment de la littérature scientifique ainsi que des savoirs autochtones et locaux, traitant toutes les composantes du cadre conceptuel de la Plateforme afin d'étudier les liens d'interdépendance entre la nature, les contributions de la nature aux populations, les facteurs, les institutions, la gouvernance et une bonne qualité de vie.

33. Conformément à la politique de gestion des données de la Plateforme, on veillera à garantir l'accès aux métadonnées et, dans la mesure du possible, aux données sous-jacentes correspondantes, au moyen d'un processus localisable, accessible, interopérable et réutilisable (FAIR) qui permettra de comparer les évaluations. De plus, l'équipe spéciale sur les connaissances et les données s'emploiera à veiller à ce que les résultats (à savoir les produits de connaissance et de métadonnées) de l'évaluation des changements transformateurs soient largement disponibles pour les futures évaluations de la Plateforme et d'autres utilisations.

34. L'évaluation cherchera également à trouver les voies d'accès aux sources de données et d'informations utiles qui peuvent exister ou apparaître aux niveaux mondial et régional. Parmi les sources de données potentielles figurent les institutions et les organisations mondiales, régionales et nationales, la littérature scientifique ainsi que les savoirs autochtones et locaux. Les besoins du processus d'évaluation seront largement communiqués afin de définir et d'encourager le partage de données et d'informations utiles.

35. L'équipe spéciale sur les connaissances et les données soutiendra les travaux sur la qualité des données et des informations, la confiance, les variables et indicateurs essentiels de la biodiversité, les bases de référence et la représentativité, selon les besoins. L'évaluation utilisera, selon qu'il convient, des indicateurs existants utiles pour la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

36. L'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles appuiera les travaux liés aux scénarios et aux modèles en fournissant des conseils pour l'évaluation et en mobilisant des contributions concernant les scénarios et les modèles. Lorsque cela s'avèrera utile et approprié, l'évaluation se



fondera sur le cadre pour l'élaboration des scénarios et les méthodologies formulées par l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles, afin d'évaluer les visions, les voies et les scénarios pertinents pour ses chapitres. Les produits de l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles sont particulièrement utiles pour l'évaluation, dans la mesure où ils cherchent à faciliter le processus de création d'une compréhension commune et d'un engagement partagé pour provoquer des changements transformateurs en vue de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité. Afin d'appuyer l'évaluation dans le cadre de la compréhension et de la détermination de l'impact de tels scénarios sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, l'équipe spéciale fournira des ressources pertinentes et partagera avec l'évaluation les dernières avancées de ses travaux.

37. L'évaluation reconnaîtra et utilisera les savoirs autochtones et locaux conformément à l'approche de la Plateforme adoptée par la Plénière dans la décision IPBES-5/1 et aux orientations pertinentes concernant sa mise en œuvre élaborées par l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux.

#### **IV. Renforcement des capacités**

38. Les activités de renforcement des capacités, informées et assistées par l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, contribueront à soutenir l'élaboration et l'utilisation de l'évaluation. Les activités seront conçues conformément à l'objectif 2 du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030, relatif au renforcement des capacités, et au plan glissant en matière de renforcement des capacités, sous la direction de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités. Sous réserve de la disponibilité de ressources, les activités comprendront le programme de bourses de la Plateforme ; le programme de formation et de familiarisation ; des dialogues science-politique ; et un soutien aux activités organisées par d'autres organisations à l'appui de l'adoption et de l'utilisation des résultats de l'évaluation dans les différents secteurs et du renforcement de l'interface science-politique aux niveaux (sous-)régional et national.

#### **V. Communication et sensibilisation**

39. Le rapport d'évaluation des changements transformateurs et son résumé à l'intention des décideurs seront publiés sous forme électronique, mis à disposition sur le site web de la Plateforme et promus sur les médias sociaux de la Plateforme. Le résumé à l'intention des décideurs sera disponible dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et imprimé sur demande, sous réserve des ressources disponibles. La sensibilisation d'un large éventail de parties prenantes, notamment le public plus large des décideurs, sera basée sur la stratégie et le budget de la Plateforme en matière de communication et de sensibilisation.

40. Les activités de communication et de sensibilisation seront entreprises dès le début de l'évaluation afin de mobiliser l'ensemble de la communauté scientifique, d'autres détenteurs de connaissances et les utilisateurs finaux de l'évaluation. Un dialogue avec les utilisateurs, dans tous les secteurs, aidera à définir le type et la gamme des produits de communication et des outils d'appui aux politiques en plusieurs langues (selon les besoins et sous réserve de la disponibilité des ressources) qui seront élaborés dans le cadre de l'évaluation.

#### **VI. Appui technique**

41. Un appui technique pour l'évaluation des changements transformateurs sera fourni par un groupe d'appui technique, composé de plusieurs administrateurs et membres du personnel administratif à temps plein. Ce groupe travaillera en étroite collaboration avec les groupes d'experts qui produisent les évaluations de la Plateforme et avec les équipes spéciales de la Plateforme et leurs groupes d'appui technique respectifs.

#### **VII. Processus et calendrier**

<i>Date</i>	<i>Actions et dispositions institutionnelles</i>
<b>2021</b>	
Deuxième trimestre	La Plénière a approuvé, à sa huitième session, la réalisation de l'évaluation des changements transformateurs et a prié le secrétariat de mettre en place les dispositions institutionnelles nécessaires pour mettre en œuvre l'appui technique requis pour l'évaluation.

<i>Date</i>	<i>Actions et dispositions institutionnelles</i>
	Le Groupe d'experts multidisciplinaire demande, par l'intermédiaire du secrétariat, la nomination d'experts de gouvernements et d'autres parties prenantes
Troisième trimestre	Le Groupe d'experts multidisciplinaire désigne les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs-réviseurs de l'évaluation conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme, notamment en mettant en œuvre la procédure pour combler les lacunes en matière d'expertise
Quatrième trimestre	La décision de sélection est communiquée aux candidats Réunion du comité de gestion (coprésidents, membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire chargés de l'évaluation par ces organes) pour organiser la première réunion des auteurs
<b>2022</b>	
Premier trimestre	Première réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation
Premier au troisième trimestre	Élaboration des avant-projets de document et des versions préliminaires des chapitres
Quatrième trimestre	Premier examen externe (6 semaines) – projets de chapitre mis à disposition pour examen par les experts
<b>2023</b>	
Début du premier trimestre	Deuxième réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation Immédiatement après la deuxième réunion des auteurs : réunion pour faire avancer l'élaboration du résumé à l'intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation
Premier au troisième trimestre	Élaboration de la deuxième version préliminaire des chapitres et de la version préliminaire du résumé à l'intention des décideurs
Deuxième trimestre	Atelier de rédaction pour faire avancer l'élaboration du résumé à l'intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation
Fin du troisième trimestre	Deuxième examen externe (huit semaines) – projets de chapitre et projet de résumé à l'intention des décideurs mis à disposition pour examen par les gouvernements et les experts
Quatrième trimestre	Troisième réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation Immédiatement après la troisième réunion des auteurs : réunion pour faire avancer l'élaboration du résumé à l'intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation
<b>2024</b>	
Premier trimestre	Atelier de rédaction en ligne pour faire avancer l'élaboration du résumé à l'intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation
Troisième trimestre	Examen final (six semaines) – versions finales des projets de chapitre et du projet de résumé à l'intention des décideurs mises à disposition pour examen par les gouvernements
Début du quatrième trimestre	Examen par la Plénière, à sa onzième session, du résumé à l'intention des décideurs pour approbation et des chapitres pour acceptation
Quatrième trimestre	Activités de communication en lien avec l'évaluation

## Annexe III de la décision IPBES-8/1

### Renforcement des capacités (objectif 2 du programme de travail) : Plan de travail provisoire pour l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour la période intersessions 2021–2022

#### I. Objectif 2 a) : apprentissage et engagement améliorés

1. Les activités destinées à mettre en œuvre le programme de bourses de recherche comprendront :

- a) Pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs :
    - i) La publication d'un appel à nomination de candidats par les gouvernements et organisations et la sélection d'un maximum de 12 boursiers pour chaque évaluation, par les comités de direction pertinents<sup>1</sup> ;
    - ii) L'organisation d'une « journée d'initiation » pour les boursiers des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs ;
    - iii) La participation des boursiers aux premières réunions d'auteurs des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs ;
  - b) Pour les évaluations des valeurs, de l'utilisation durable et des espèces exotiques envahissantes : la participation des boursiers à la troisième réunion d'auteurs de l'évaluation ;
  - c) L'organisation d'un atelier annuel de formation pour les boursiers ;
  - d) La fourniture d'un appui au réseau d'anciens et de boursiers de la Plateforme ;
2. Des activités spécifiques de formation et de familiarisation pour les experts de la Plateforme et d'autres personnes prenant part à l'interface science-politiques, et l'élaboration et la promotion de webinaires et d'autres approches en ligne qui comprendront :
- a) L'élaboration et la promotion de webinaires, d'outils en ligne et de vidéos<sup>2</sup>, par exemple pour introduire des orientations concernant la préparation des évaluations de la Plateforme pour les nouveaux experts de cette dernière et d'autres personnes prenant part à l'interface science-politiques ;
  - b) La fourniture d'un appui aux activités de formation pertinentes facilitées par la Plateforme et mises au point par d'autres organisations et institutions (par exemple, matériel imprimé ou électronique, retour d'information sur les projets d'ordre du jour ou coordonnées des experts de la Plateforme).
3. Les prochaines réunions du dialogue science-politiques avec des points focaux nationaux pour renforcer les capacités et accroître la participation du gouvernement à la production et à l'adoption des produits et processus de la Plateforme seront organisées :
- a) Lors de la période d'examen du rapport de cadrage de l'évaluation des entreprises et de la biodiversité (prévue sous forme de réunion en ligne) ;
  - b) Lors de la période d'examen du cadre sur l'avenir de la nature en cours d'élaboration par l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles (prévue sous forme de réunion en ligne) ;
  - c) Lors du deuxième examen externe de l'évaluation des espèces exotiques envahissantes (prévu sous forme de réunion en présentiel).

<sup>1</sup> Les candidats seront sélectionnés sur la base de leur mérite et de leurs qualifications universitaires, ainsi que de leur capacité individuelle en tant qu'experts, dans un souci d'équilibre disciplinaire, de genre et géographique. Les critères de sélection seront communiqués dans le cadre de l'appel ouvert et sont disponibles à l'adresse suivante : [www.ipbes.net/sites/default/files/ipbes\\_fellowship\\_programme\\_selection\\_process\\_and\\_criteria.pdf](http://www.ipbes.net/sites/default/files/ipbes_fellowship_programme_selection_process_and_criteria.pdf).

<sup>2</sup> Des efforts seront faits pour que ce matériel soit disponible avec des sous-titres dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, dans la limite des ressources disponibles.

4. Un atelier pour les jeunes visant à renforcer la participation des jeunes aux travaux de l'IPBES et de soutenir la réalisation des évaluations parmi les jeunes, d'autres personnes et d'organisations sera organisé<sup>3</sup>.

## II. Objectif 2 b) : accès facilité aux compétences d'experts et à l'information

5. Les activités de soutien à la réalisation d'évaluations approuvées et d'autres produits comprendront :

a) La diffusion de l'appel à candidatures destiné aux experts et aux boursiers pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs au moyen de réseaux pertinents afin d'encourager les candidatures d'experts des savoirs autochtones et locaux et d'experts en savoirs autochtones et locaux ; la fourniture d'une assistance au Groupe d'experts multidisciplinaire pour la mise en œuvre du processus visant à combler les lacunes concernant l'expertise de ces groupes d'experts chargés des évaluations, le cas échéant ;

b) La publication d'un appel à contributions pour soutenir la réalisation d'évaluations et d'autres produits de la Plateforme ;

c) La fourniture d'un appui pour la réalisation des activités pour les produits de la Plateforme organisées par d'autres organisations (par exemple, matériel imprimé ou électronique, retour d'information sur les projets d'ordre du jour ou coordonnées des experts de la Plateforme).

6. Les activités visant à promouvoir les communautés de praticiens comprendront :

a) L'élaboration d'un guide sur la manière dont les communautés de praticiens<sup>4</sup> peuvent participer à la Plateforme ;

b) L'encouragement des communautés de praticiens existantes pour qu'elles facilitent l'accès à l'expertise et aux informations pertinentes pour la Plateforme.

7. Une cinquième réunion du forum sur le renforcement des capacités sera convoquée pour favoriser le dialogue ainsi que la mise en place et le renforcement d'une collaboration avec d'autres organisations et institutions aux fins de la mise en œuvre du plan glissant de renforcement des capacités de la Plateforme. Le sujet spécifique de la réunion du forum sera défini par l'équipe spéciale et approuvé par le Bureau.

## III. Objectif 2 c) : capacités nationales et régionales renforcées

8. L'équipe spéciale encouragera la mise en place de plateformes, de réseaux et d'évaluations science-politiques pour la biodiversité et les services écosystémiques aux niveaux national, sous-régional et régional, en particulier en facilitant l'échange de connaissances et de compétences entre les principaux acteurs des plateformes science-politiques existantes et ceux qui souhaitent créer une nouvelle plateforme, sur la manière d'appuyer les travaux de la Plateforme et de diffuser et promouvoir des exemples de bonnes pratiques. Dans le cadre de ce travail, un atelier de dialogue en ligne sera organisé.

<sup>3</sup> L'atelier s'adressera aux personnes représentant des organisations de jeunes (travaillant sur les questions de biodiversité et de services écosystémiques) qui ont une voix active dans leur communauté. un appel ouvert, comprenant des critères de sélection, sera publié.

<sup>4</sup> Dans ce contexte, les communautés de praticiens sont des groupes d'experts, de décideurs politiques et de praticiens qui s'emploient à améliorer l'accès à l'expertise et aux informations sur un sujet ou un domaine prioritaire spécifique, tant pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme que pour accroître la portée et l'incidence des produits du programme de travail. Ces communautés de praticiens sont des groupes auto-organisés et peuvent avoir des modalités et des dispositions de travail différentes.

## Annexe IV de la décision IPBES-8/1

### Travaux avancés sur les connaissances et les données (objectif 3 a) du programme de travail) : Plan de travail provisoire pour l'équipe spéciale sur les connaissances et les données pour la période intersessions 2021–2022

1. La présente section présente les activités relevant de l'objectif 3 a), travaux avancés sur les connaissances et les données. Les activités seront réalisées par l'équipe spéciale sur les connaissances et les données, divisée en deux sous-groupes, l'un sur la catalyse de la production de connaissances et l'autre sur la gestion des données, afin de mettre en œuvre les deux axes de travail de l'objectif 3 a).

#### I. Travaux avancés sur la catalyse de la production de connaissances

2. L'équipe spéciale examinera et poursuivra la mise au point du processus visant à catalyser la production de nouvelles connaissances, les orientations évolutives et le modèle destiné à soutenir les auteurs des évaluations dans le recensement des lacunes en matière de connaissances, sur la base des enseignements tirés des évaluations en cours.

3. Les activités destinées à fournir un soutien aux auteurs des évaluations dans le cadre du processus de recensement des lacunes en matière de connaissances, notamment par l'établissement d'une liste de lacunes liées aux connaissances dans le cadre des évaluations, en utilisant les orientations et le modèle, comprendront :

a) Des séances en ligne ou en personne relatives aux évaluations des valeurs, de l'utilisation durable et des espèces exotiques envahissantes ;

b) Des séances en ligne ou en personne relatives aux premières réunions des auteurs des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs.

4. Les activités visant à promouvoir la prise en considération des lacunes recensées en matière de connaissances par les organisations et initiatives externes pertinentes comprendront :

a) Des dialogues régionaux en ligne ou en personne avec les programmeurs et les bailleurs de fonds sur la production de nouvelles connaissances, principalement axés sur les lacunes recensées dans l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme et, lorsque de telles lacunes ont été recensées, sur les évaluations régionales. Les dialogues seront également l'occasion de présenter séparément les lacunes identifiées dans les résultats de l'atelier de la Plateforme sur la biodiversité et les pandémies (IPBES/8/INF/5) et de l'atelier coparrainé par la Plateforme et le GIEC sur la biodiversité et le changement climatique (IPBES/8/INF/20), en utilisant les clauses de non-responsabilité appropriées ;

b) Des échanges d'informations avec les programmeurs et les bailleurs de fonds sur les projets lancés sur la base des lacunes recensées dans les évaluations achevées.

5. Le suivi de l'incidence des efforts en matière de catalyse de la production de connaissances pour combler efficacement les lacunes recensées comprendra :

a) La mise en œuvre d'un plan de suivi relatif à la catalyse de la production de nouvelles connaissances sur la base des lacunes recensées dans les évaluations de la Plateforme ;

b) Une mise à jour du plan de suivi fondée sur les enseignements tirés, si nécessaire.

#### II. Travaux avancés sur la gestion des données

6. Les activités liées à la politique de gestion des données et à la vision à long terme de la gestion des données comprendront :

a) L'examen et la poursuite de la mise en œuvre de la politique de gestion des données de la Plateforme ;

b) Un soutien et un suivi de sa mise en œuvre dans tous les objectifs de la Plateforme ;

c) Une élaboration d'une vision à long terme de la gestion des données.

7. Les activités visant à soutenir les évaluations des valeurs, de l'utilisation durable, des espèces exotiques envahissantes, des questions interdépendantes et des changements transformateurs sur les aspects liés à la politique de gestion des données et à la production, à la gestion, au traitement et à la livraison des produits de la Plateforme comprendront :

- a) Un soutien continu concernant la mise en œuvre de la politique de gestion des données, notamment l'élaboration de rapports de gestion des données ;
- b) Un soutien continu<sup>1</sup> concernant l'accès et le traitement d'un large éventail d'ensembles de données externes<sup>2</sup> ;
- c) Un soutien continu concernant la technologie avancée des données pour favoriser le processus d'évaluation.

---

<sup>1</sup> À la demande des experts de l'évaluation.

<sup>2</sup> Le large éventail d'ensembles de données externes comprend, sans s'y limiter, des ensembles de données géospatiales, des ensembles de données socioéconomiques provenant de partenaires pertinents, ainsi que des variables et des indicateurs basés sur la télédétection.

## Annexe V de la décision IPBES-8/1

### **Reconnaissance et utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux (objectif 3 b) du programme de travail) : Plan de travail provisoire pour l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux pour la période intersessions 2021–2022**

1. Les activités relatives à la mise en œuvre de l'approche de la Plateforme concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux comprendront :

a) La création de groupes d'experts pour les évaluations :

La diffusion de l'appel à candidatures destiné aux experts et aux boursiers pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs au moyen de réseaux pertinents afin d'encourager les candidatures d'experts des savoirs autochtones et locaux et d'experts en savoirs autochtones et locaux ; la fourniture d'une assistance au Groupe d'experts multidisciplinaire pour la mise en œuvre du processus visant à combler les lacunes concernant l'expertise de ces groupes d'experts chargés des évaluations, le cas échéant ;

b) Un appui aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations :

i) La création de groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs ;

ii) La fourniture d'un soutien aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations des valeurs, de l'utilisation durable, des espèces exotiques envahissantes, des questions d'interdépendance et des changements transformateurs, notamment en assurant l'interprétation dans d'autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies pendant les sessions de travail, le cas échéant et sous réserve de la disponibilité des ressources ;

iii) Une aide aux évaluations en cours par le recours à plusieurs types de preuves sur les savoirs autochtones et locaux ;

c) Des appels à contributions sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs afin d'améliorer davantage la bibliothèque et le fichier d'experts en matière de savoirs autochtones et locaux de la Plateforme ;

d) Des ateliers de dialogue avec des experts en savoirs autochtones et locaux et des membres des peuples autochtones et des communautés locales :

i) Un atelier de dialogue en ligne concernant le processus de cadrage de l'évaluation sur les entreprises et la biodiversité, en veillant à prendre en compte, dans la mesure du possible, les limitations de la participation dues aux barrières linguistiques et aux problèmes de connectivité avec les populations autochtones rurales et les communautés locales ;

ii) Des ateliers de dialogue en personne visant à formuler des questions clés sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs ;

iii) Un atelier de dialogue en personne pour l'examen de la deuxième version des projets de chapitre et de la première version du projet de résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation des espèces exotiques envahissantes ;

e) Un examen par les pairs des évaluations :

i) Un examen par les pairs réalisé par l'équipe spéciale chargée du projet de document de cadrage de l'évaluation sur les entreprises et la biodiversité et la diffusion de l'invitation à l'examen au moyen de réseaux pertinents ;

ii) Un examen par les pairs réalisé par l'équipe spéciale chargée de la deuxième version des projets de chapitre et de la première version du projet

de résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation des espèces exotiques envahissantes et la diffusion de l'invitation à l'examen au moyen de réseaux pertinents ;

- f) Un mécanisme participatif :
- i) Une collaboration avec les peuples autochtones et les communautés locales dans le cadre d'événements parallèles lors de réunions pertinentes ;
  - ii) Un suivi des processus nationaux et locaux autour des résultats des évaluations, qui incluent les décideurs politiques et les peuples autochtones et les communautés locales, et l'élaboration d'une note soulignant les impacts des travaux de la Plateforme sur les savoirs autochtones et locaux aux niveaux national et local ;
  - iii) La poursuite de l'élaboration de la section du site web de la Plateforme consacrée aux savoirs autochtones et locaux, traduite dans d'autres langues officielles des Nations Unies, le cas échéant et sous réserve de la disponibilité des ressources, afin d'améliorer la convivialité et l'affichage des informations ;
  - iv) La poursuite de l'élaboration d'une stratégie de communication et de mobilisation pour les partenaires stratégiques et les partenaires appuyant l'initiative (par exemple, le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et les services écosystémiques) ;
  - v) Le suivi de la participation des experts en savoirs autochtones et locaux et des experts des savoirs autochtones et locaux aux processus de la Plateforme ;
  - vi) Un examen, avec l'équipe spéciale sur les données, des options permettant de rendre la bibliothèque de documents sur les savoirs autochtones et locaux de la Plateforme accessible au public.
  - vii) Un soutien à la participation équilibrée des peuples autochtones et des communautés locales de toutes les régions à l'examen de l'utilisation et de l'incidence du cadre conceptuel, selon les besoins et sous réserve de la disponibilité des ressources ;
  - viii) La fourniture d'une assistance technique pour l'examen des projets d'évaluation de la Plateforme, chapitre par chapitre, afin de formuler des recommandations fondées sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux, selon les besoins et sous réserve de la disponibilité des ressources ;
  - ix) Le développement et le renforcement des réseaux régionaux et nationaux de participation des populations autochtones et des communautés locales aux produits de la Plateforme, selon les besoins et sous réserve de la disponibilité des ressources ;
  - x) La promotion du dialogue interscientifique entre la science universitaire et les savoirs traditionnels et locaux, selon les besoins et sous réserve de la disponibilité des ressources ;
  - xi) La fourniture d'un soutien pour le fonctionnement et le renforcement du mécanisme participatif, selon les besoins et sous réserve de la disponibilité des ressources.

g) La fourniture d'un soutien aux travaux d'autres équipes spéciales concernant les aspects liés aux savoirs autochtones et locaux, notamment l'organisation d'un atelier de consultation relatif au cadre sur l'avenir de la nature du point de vue des savoirs autochtones et locaux.

2. L'équipe spéciale poursuivra la mise au point des orientations méthodologiques sur la mise en œuvre de l'approche de la Plateforme concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux, comme l'exigent les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs.



## Annexe VI de la décision IPBES-8/1

### **Travaux avancés sur les moyens d'action et les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques (objectif 4 a) du programme de travail) : Plan de travail provisoire pour l'équipe spéciale sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques pour la période intersessions 2021–2022**

1. Les activités relatives à la promotion et à l'appui de l'utilisation des conclusions des évaluations de la Plateforme dans la prise de décision comprendront :
  - a) L'organisation d'un maximum de quatre ateliers de dialogue avec les acteurs de l'interface science-politiques pour promouvoir l'utilisation des conclusions des évaluations thématiques, régionales et mondiales achevées de la Plateforme dans la prise de décision, notamment l'interaction avec des plateformes et des réseaux existants. Les ateliers de dialogue se tiendront en ligne ou en personne, dans la mesure du possible, dans le cadre d'une réunion régionale ou sous-régionale existante ou parallèlement à celle-ci ;
  - b) Une contribution des apports liés à l'appui à l'élaboration des politiques dans les activités de renforcement des capacités, notamment celles liées aux plateformes ou aux réseaux scientifiques et politiques nationaux, sous-régionaux ou régionaux ou aux évaluations nationales des écosystèmes ;
  - c) La fourniture d'un soutien pour renforcer la base de données de suivi des incidences de la Plateforme (TRACK, disponible à l'adresse <https://ipbes.net/fr/track>), notamment en envisageant d'élaborer des études de cas illustrant l'utilisation des évaluations de la Plateforme achevées dans la prise de décision ;
  - d) L'exploration des possibilités et des modalités éventuelles visant à accroître l'utilisation des produits de la Plateforme au moyen de processus intergouvernementaux à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale ;
  - e) Le repérage de possibilités d'activités visant à renforcer l'utilisation des évaluations de la Plateforme dans la prise de décision, en s'appuyant sur les résultats de l'analyse des réponses à l'enquête sur l'utilisation des évaluations de la Plateforme dans l'élaboration des politiques à l'échelle infranationale ou nationale (voir IPBES/8/INF/13).
  - f) La fourniture d'un soutien aux décideurs par l'équipe spéciale, avec des services concrets résultant des activités énoncées aux paragraphes 1 a) à e) de ce plan de travail ainsi que des travaux antérieurs de cette équipe spéciale.
2. Les activités visant à accroître l'utilité des évaluations de la Plateforme pour l'élaboration des politiques comprendront :
  - a) La mise au point d'une stratégie visant à accroître davantage la participation des praticiens au processus d'évaluation ;
  - b) La diffusion de l'appel à candidatures destiné aux auteurs et aux boursiers pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs au moyen de réseaux pertinents afin d'encourager l'intégration d'experts dans les scénarios et les modèles ;
  - c) Un examen par les pairs réalisé par les membres de l'équipe spéciale chargée du projet de rapport de cadrage pour une évaluation des entreprises et de la biodiversité ;
  - d) Un examen par les pairs réalisé par les membres de l'équipe spéciale chargée de la deuxième version des projets de chapitre et de la première version du projet de résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation des espèces exotiques envahissantes.
3. Les activités visant à fournir un soutien aux auteurs des chapitres politiques dans les évaluations de la Plateforme comprendront :
  - a) L'organisation de webinaires pour les auteurs des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs sur la base des orientations méthodologiques concernant l'évaluation des moyens d'action et la promotion de l'utilisation d'outils et de méthodes d'appui à l'élaboration des politiques grâce aux évaluations de la Plateforme ;

- b) La fourniture d'un soutien pour le recensement des lacunes en matière de connaissances liées aux politiques dans les évaluations de la Plateforme grâce au processus dirigé par l'équipe spéciale sur les connaissances et les données.
4. L'équipe spéciale entretiendra le portail d'aide à l'élaboration des politiques en tant que centre documentaire pour les produits de la Plateforme.

## Annexe VII de la décision IPBES-8/1

### **Travaux avancés sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques (objectif 4 b) du programme de travail) : Plan de travail provisoire pour l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles pour la période intersessions 2021–2022**

1. Dans le cadre de son mandat visant à fournir un soutien aux évaluations de la Plateforme en matière de scénarios et de modèles, l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles aura pour objectif de mobiliser des experts pour les évaluations à venir et de fournir une contribution aux évaluations sur les scénarios et les modèles. Les activités comprendront :

- a) La diffusion de l'appel à candidatures destiné aux auteurs et aux boursiers pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs au moyen de réseaux pertinents afin d'encourager l'intégration d'experts dans les scénarios et les modèles. La fourniture d'une assistance au Groupe d'experts multidisciplinaire pour la mise en œuvre du processus visant à combler les lacunes concernant l'expertise de ces groupes d'experts chargés des évaluations, le cas échéant ;
- b) L'organisation de webinaires pour les auteurs des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs afin de soutenir l'établissement de chapitres de scénarios pour ces évaluations sur la base de l'*évaluation méthodologique des scénarios et des modèles* ;
- c) Un examen par les pairs réalisé par l'équipe spéciale chargée du projet de document de cadrage de l'évaluation sur les entreprises et la biodiversité et la diffusion de l'invitation à l'examen au moyen de réseaux pertinents ;
- d) Un examen par les pairs réalisé par l'équipe spéciale chargée de la deuxième version des projets de chapitre et de la première version du projet de résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation des espèces exotiques envahissantes et la diffusion de l'invitation à l'examen au moyen de réseaux pertinents ;
- e) La publication d'articles dans des revues évaluées par des pairs pour stimuler l'établissement de scénarios et de modèles adaptés aux évaluations de la Plateforme, et pour tester la mise en œuvre du projet de cadre sur l'avenir de la nature et des méthodes d'établissement de scénarios narratifs, le cas échéant ;
- f) La fourniture d'un soutien à toutes les évaluations de la Plateforme en cours concernant l'utilisation des scénarios actuellement disponibles, y compris ceux élaborés par les évaluations à l'échelle mondiale précédentes et le cadre des voies socioéconomiques partagées (SSP) évalué par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

2. Dans le cadre de son mandat visant à favoriser l'élaboration de scénarios et de modèles pour les futures évaluations de la Plateforme, l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles aura pour objectif de présenter les fondements du cadre sur l'avenir de la nature à la Plénière lors de sa neuvième session et continuera à mener de larges consultations sur cet outil, notamment avec les communautés scientifiques, politiques et de praticiens au-delà de la Plateforme. Les activités comprendront :

- a) La poursuite de l'élaboration du cadre sur l'avenir de la nature afin de stimuler l'élaboration de la prochaine génération de scénarios pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques en vue de soumettre à la Plénière, pour ses nouvelles orientations lors de sa neuvième session, les fondements du cadre sur l'avenir de la nature et, soumettre à la Plénière lors de sa dixième session, un rapport sur les travaux ultérieurs ainsi que, pour son information, les orientations méthodologiques connexes ;
- b) Le processus de développement ultérieur comprendra un examen externe destiné aux gouvernements et aux experts, ainsi que des consultations concernant le projet de cadre sur l'avenir de la nature et les orientations méthodologiques, en particulier :
  - i) L'organisation d'un atelier de dialogue science-politiques en ligne avec les points focaux nationaux ;

- ii) L'organisation d'un atelier de dialogue en ligne avec la communauté scientifique au sens large, y compris les experts en approches narratives des sciences humaines et sociales ;
- iii) Des ateliers de dialogue en ligne avec des experts en savoirs autochtones et locaux et des membres des peuples autochtones et des communautés locales :
  - c) La fourniture continue d'un soutien aux études de cas menées par des groupes de modélisation afin de tester la mise en œuvre du projet de cadre sur l'avenir de la nature pour suivre la première partie de l'atelier de modélisation tenu en janvier 2021 et en vue de sa deuxième partie prévue pour 2022 ;
  - d) La poursuite du perfectionnement des exemples à l'appui de l'avenir de la nature (appelés « textes explicatifs ») pour présenter à la communauté scientifique au sens large des moyens possibles d'utiliser le cadre sur l'avenir de la nature pour imaginer un nouvel avenir souhaitable pour la nature.